



# Etude statistique de l'activité du 119 Année 2024

Publication gratuite éditée par France Enfance Protégée (4 rue Mozart - CS 50100 - 92587 Clichy Cedex)  
Direction de la publication : Anne Morvan-Paris. Responsable de la rédaction : Anne Morvan-Paris.  
Dépôt légal en cours (septembre 2025).

# Sommaire

<b>LISTE DES SIGLES .....</b>	<b>3</b>
<b>SYNTHESE CHIFFREE DES SOLICITATIONS TRAITEES PAR LE « 119 » EN 2024.....</b>	<b>5</b>
<b>ORGANISATION DU SERVICE D'ECOUTE .....</b>	<b>6</b>
<b>ORGANISATION DU SERVICE POUR LA GESTION DES FORMULAIRES .....</b>	<b>7</b>
<b>NOMENCLATURE ET QUALIFICATION DES SOLICITATIONS .....</b>	<b>8</b>
<b>1 LES SOLICITATIONS TRAITEES PAR LE « 119 » EN 2024 .....</b>	<b>9</b>
1.1 ÉVOLUTION DES SOLICITATIONS TRAITEES EN 2024 .....	10
1.2 ORIGINE DES SOLICITATIONS TRAITEES EN 2024 .....	9
1.3 FLUX DES SOLICITATIONS TRAITEES DANS LE MOIS.....	9
1.4 LES TAUX D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES SELON LES DEPARTEMENTS .....	10
1.5 LES SITUATIONS DITES « URGENTES » .....	11
1.6 LES APPELS TELEPHONIQUES AU 119 EN 2024 .....	13
1.7 LES FORMULAIRES TRAITES PAR LE SERVICE EN 2024.....	18
1.8 LES TCHATS EFFECTUES PAR LE SERVICE EN 2023.....	20
1.9 DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS .....	22
<b>2 CARACTERISTIQUES DES PERSONNES A L'ORIGINE DES SOLICITATIONS ET DES ENFANTS EVOQUES ....</b>	<b>23</b>
2.1 LES PERSONNES A L'ORIGINE DES SOLICITATIONS TRAITEES EVOQUANT UN ENFANT EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ETRE <b>24</b>	
2.2 LES CARACTERISTIQUES DES ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER .....	26
2.3 LIEU DE VIE DES ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER.....	28
<b>3 TYPES DE DANGERS EVOQUES ET CARACTERISTIQUES DES AUTEURS PRESUMES .....</b>	<b>30</b>
3.1 LES TYPES DE DANGER DECLARES DURANT LES SOLICITATIONS TRAITEES.....	32
3.2 LES DANGERS EVOQUES SELON L'AGE ET LE SEXE DES ENFANTS .....	34
3.3 LES AUTEURS PRESUMES DES DANGERS EVOQUES .....	36
3.4 LES AUTEURS PRESUMES SELON LA NATURE DU DANGER .....	38
3.5 FOCUS SUR LES MINEURS AYANT SOLICITE LE SERVICE EN 2024 .....	41
<b>4 INFORMATIONS DE CONTEXTES RECUEILLIES LORS DES SOLICITATIONS.....</b>	<b>50</b>
4.1 LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ASSOCIES AUX ENFANTS.....	48
4.2 LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ASSOCIES AUX PARENTS.....	49
4.3 LES ELEMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE LIES A L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT .....	49
<b>5 ORIENTATIONS PROPOSEES ET RETOURS D'EVALUATION .....</b>	<b>51</b>
5.1 LES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE .....	52
5.2 LES RETOURS D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES .....	53
5.3 L'EVALUATION DES SITUATIONS .....	57
5.4 LES PRESTATIONS ET MESURES MISES EN PLACE PAR LES DEPARTEMENTS .....	59
<b>ANNEXES.....</b>	<b>60</b>

## Liste des sigles

AED	Aide éducative à domicile
AEMO	Aide éducative en milieu ouvert
AESF	Accompagnement en économie sociale et familiale
AI	Aide immédiate
CRIP	Cellule de recueil des informations préoccupantes
GIP FEP	Groupement d'intérêt public France Enfance Protégée
IP	Information préoccupante
JAF	Juge aux affaires familiales
LISA	Logiciel Interactif de Suivi des Appels (logiciel interne de travail du 119)
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJIE	Mesure Judiciaire d'Investigation Educative
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OPP	Ordonnance de Placement Provisoire
SNATED	Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TDC	Tiers Digne de Confiance

## Synthèse chiffrée des sollicitations traitées par le « 119 » en 2024

- ❖ **40 709 sollicitations traitées en 2024= (111 sollicitations traitées par jour)**
  - **Dont 34 154 appels téléphoniques traités**
  - **Dont 3 326 formulaires traités**
  - **Dont 3 229 Tchats traités**
- ❖ **24 322 Informations Préoccupantes soit 66 par jour**
- ❖ **16 387 Aides Immédiates soit 44 par jour**
- ❖ **43 231 personnes sont à l'origine des sollicitations traitées dont 31 % sont membres de la famille proche**
- ❖ **8 456 personnes de moins de 18 ans ont contacté le service (soit 20% des correspondants) dont 6 671 qui ont sollicité le 119 pour leur propre situation**
- ❖ **49 363 mineurs et jeunes majeurs ont été décrits comme étant en danger ou en risque de l'être**
- ❖ **Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont membres de la famille proche**
- ❖ **Les violences psychologiques sont évoquées dans 44% des sollicitations évoquant des enfants en danger**

### Schéma du circuit des sollicitations

	Téléphone	Formulaire	Tchat			
Sollicitations	<b>227 442</b> Appels décrochés	<b>3 519</b> Formulaires enregistrés	<b>5 645</b> Tchats présentés			
Sollicitations traitées	<b>34 154</b> Appels traités	<b>3 326</b> Formulaires traités	<b>3 229</b> Tchats traités			
Qualification des sollicitations traitées	<b>14 131</b> Aides immédiates	<b>20 023</b> Informations préoccupantes	<b>358</b> Aides immédiates	<b>2 968</b> Informations préoccupantes	<b>1 898</b> Aides immédiates	<b>1 331</b> Informations préoccupantes

## Organisation du service d'écoute

- **Pré-accueil** : à ce niveau, des professionnels dédiés filtrent tous les appels de 7h à 23h en semaine et le week-end. Sont transférés aux écoutants, les appels dont l'objet relève des missions du Snated. En dehors de ces horaires, les appels sont directement décrochés par les écoutants. Le pré-accueil se situe dans les mêmes locaux que le service, séparé du plateau d'écoute par une vitre.
- **Plateau d'écoute** : à ce niveau, les écoutants traitent les appels transférés par les agents du pré-accueil ou répondent directement lorsque ces derniers ne sont pas présents.  
Ci-dessous les effectifs du plateau d'écoute par tranche horaire. Pendant les vacances scolaires, les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

## Nomenclature et qualification des sollicitations

La nomenclature des types de sollicitations se présente comme suit :

Nomenclature	Définition
<b>Appel entrant</b>	Appel entrant dans le système téléphonique du service
<b>Appel traité</b>	Appel qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou à une Aide Immédiate (AI).
<b>Formulaire entrant</b>	Ensemble des sollicitations provenant du formulaire et envoyé via le site internet du service. L'internaute accède au formulaire à n'importe quel moment par le biais du site internet du SNATED. Le formulaire est précédé par un texte explicatif et comprend des champs à remplir (différents s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur) et d'un encart permettant de développer la situation concernée. Son traitement par le 119 s'effectue pendant les heures de bureau en semaine sans échange direct avec un professionnel de la protection de l'enfance.
<b>Formulaire traité</b>	Sollicitation provenant du formulaire qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou une Aide Immédiate (AI)
<b>Tchat entrant</b>	Ensemble des Tchats provenant de ce canal. Un Tchat est un système qui permet à deux ou plusieurs personnes de discuter virtuellement, par écran interposé, sur internet, ou via un logiciel adéquat.
<b>Tchat traité</b>	Tchat qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou une Aide Immédiate (AI)

- **Aide immédiate (AI)** : réponse apportée à une sollicitation qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements de la part des professionnels de l'écoute et/ou qui ne renferme pas d'éléments suffisamment exploitables faute d'identifiants permettant la rédaction d'une Information Préoccupante.
- **Information Préoccupante (IP)** : sollicitation relative à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du ou des départements concernés. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans. Le 119 est entièrement informatisé, la téléphonie étant reliée à L.I.S.A. (Logiciel interactif de Suivi des Appels),

l'applicatif métier du SNATED. La plupart des envois d'Informations Préoccupantes aux départements se fait de manière dématérialisée (de serveur à serveur) ainsi que les retours après prise en compte de la situation et/ou évaluation. Les informations contenues dans les AI et IP sont archivées par le SNATED sur une période de 25 ans, de manière à couvrir les délais de prescription.

## **1 Les sollicitations traitées par le « 119 » en 2024**

---

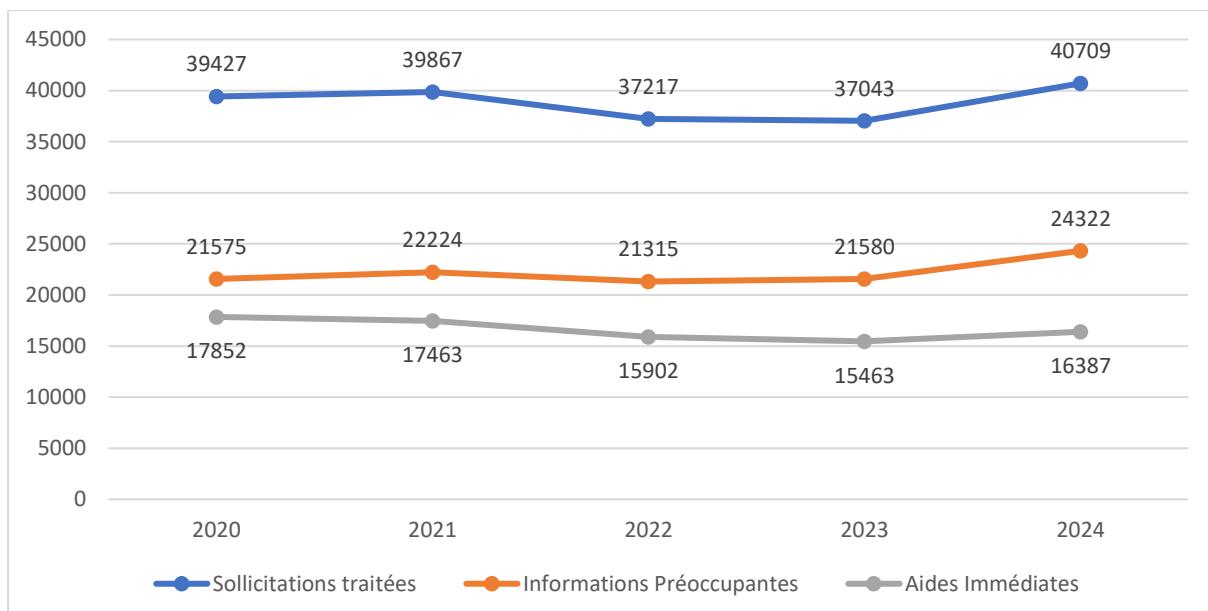
## 1.1 Évolution des sollicitations traitées en 2024

En 2024, les écoutants du SNATED ont traité un total de 40 709 sollicitations, soit une moyenne de 111 sollicitations par jour, marquant une progression de 10 % par rapport à 2023. Ce volume d'échanges dépasse les niveaux observés en 2020 et 2021, établissant ainsi un nouveau record d'activité annuelle depuis le lancement du service.

Le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) enregistrées par le service en 2024 s'élève à 24 322, soit le niveau le plus élevé jamais observé enregistré par le 119 sur une année civile.

Les sollicitations traitées qui relèvent des missions du 119, consistant à apporter des conseils et répondre aux demandes d'information concernant des situations de mineurs en danger ou en risque de l'être, sont qualifiées d'Aide Immédiate (AI). Ce type de sollicitations progresse également en 2024, mais à un rythme inférieur aux IP (+6 %), pour total de 16 387 de cette nature.

*Figure 1 : Évolution des sollicitations traitées par le service depuis 2020*



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2024

## 1.2 Origine des sollicitations traitées en 2024

La mise en relation avec un professionnel du service pour évoquer une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être s'effectue à travers 3 canaux :

- le téléphone, en composant le numéro national d'accueil téléphonique 119
- le formulaire accessible via le site internet du 119 depuis 2020 : <https://www.allo119.gouv.fr/>
- le tchat réservé aux enfants, adolescents et majeurs de moins de 21 ans, également accessible depuis le site internet du 119 depuis 2021

L'activité du SNATED reste majoritairement téléphonique, avec 84 % des sollicitations traitées en 2024 issues d'échanges téléphoniques. C'est aussi sur ce canal que l'évolution du nombre de sollicitations traitées a été la moins importante (+8%). L'usage du tchat et des formulaires est relativement équilibré, chacun représentant environ 8 % des sollicitations. Cependant, après un recul ces dernières années, l'utilisation des formulaires connaît un net rebond en 2024, avec une hausse de +26 % des sollicitations traitées par ce biais. Le tchat est en 2024 le troisième canal le plus utilisé pour enregistrer des sollicitations, avec une progression du nombre de sollicitations traitées de +14 % pour un total de 3 229 sollicitations en 2024.

*Tableau 1 : Origine des sollicitations traitées par le 119*

Origine des sollicitations	2023		2024	
	Total	en %	Total	en %
Appels traités	31 587	85,3%	34 154	83,9%
Formulaires traités	2 635	7,1%	3 326	8,2 %
Tchats traités	2 821	7,6%	3 229	7,9%
Total	37 043	100%	40 709	100%

**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

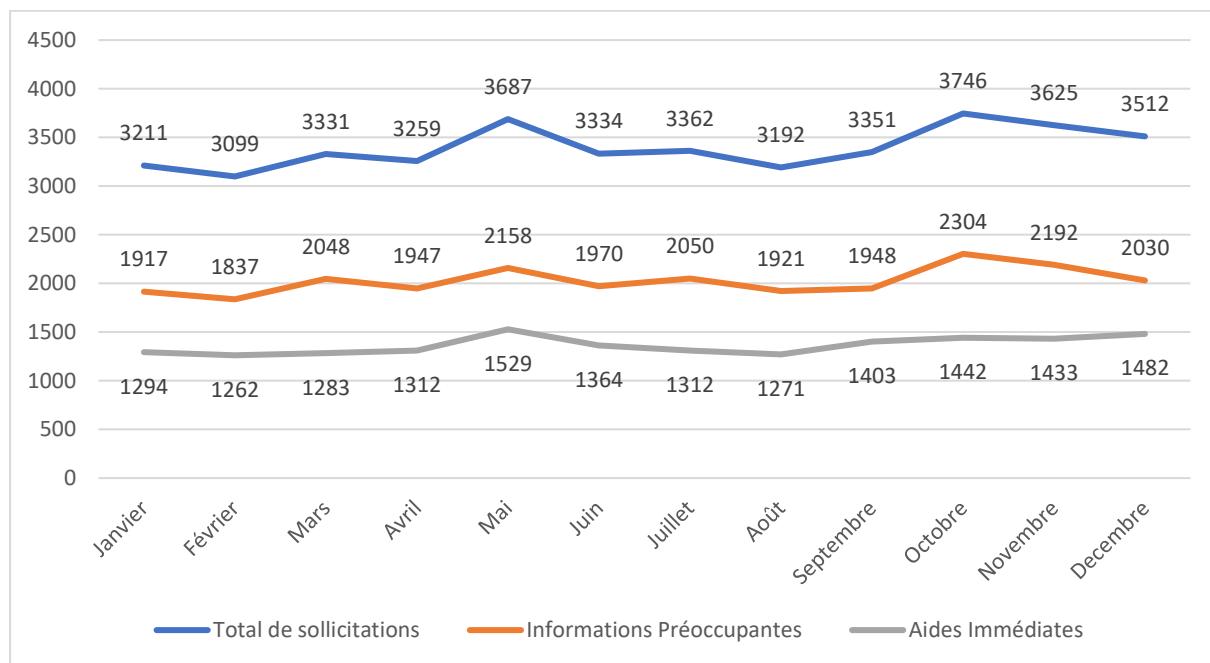
**Note de lecture :** En 2024, 83,9% des sollicitations traitées par le 119 proviennent d'appels téléphoniques

## 1.3 Flux des sollicitations traitées dans le mois

En 2024, le service a traité en moyenne 3 392 sollicitations par mois. Ce volume mensuel est resté relativement constant tout au long de l'année. L'activité du 119 a été la plus intense en octobre, mai et novembre, avec respectivement +13 %, +11 % et +9 % de sollicitations traitées par rapport à la moyenne annuelle. À l'inverse, les premiers mois de l'année ont enregistré l'activité la plus faible.

La progression des Aides Immédiates s'est illustrée par un pic d'enregistrements en mai, suivie d'une augmentation quasi constante des sollicitations de cette nature au cours des quatre derniers mois de l'année.

*Figure 2 : Nombre de sollicitations traitées selon les mois en 2024*



*Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025*

## 1.4 Les taux d'Informations Préoccupantes selon les départements

Le nombre de transmissions d'Informations Préoccupantes varie considérablement selon les départements. Afin de comparer la situation entre des territoires dont la population mineure varie très nettement en taille, les taux de transmission ont été ajustés en les rapportant à une base de 100 000 mineurs. Les effectifs de population mineure par département utilisés pour ces analyses sont issus des estimations de l'INSEE<sup>1</sup>.

Après réalisation de cet ajustement, la moyenne d'Informations Préoccupantes de 179 par département sur une base de 100 000 mineurs et la médiane atteint 178.

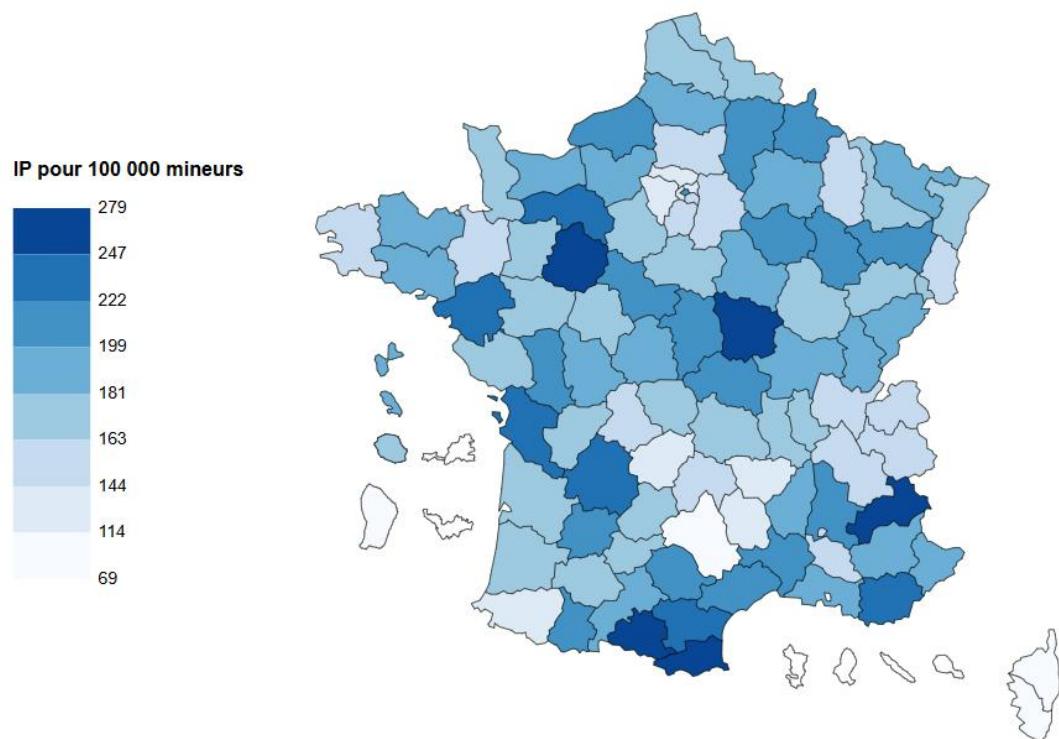
Parmi les départements auprès desquels le SNATED retransmet le plus d'Informations Préoccupantes en 2024, en neutralisant donc les écarts de taille de population mineure, ce sont l'Ariège, et les Pyrénées-Orientales les principaux interlocuteurs, dont les niveaux d'IP pour 100 000 mineurs atteignent respectivement 279 et 272, suivis de la Sarthe (265), de Nièvre (262) et des Hautes-Alpes (253)

A l'inverse et parmi les départements vers lesquels le SNATED a transmis des IP en 2024, les niveaux de sollicitations les plus faibles sont observés dans les deux départements de Corse (80 IP en Haute-

<sup>1</sup> INSEE, "Estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2024 – Séries par région, département, sexe et âge de 1975 à 2024", disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7752095>, consulté le 20/03/2025

Corse et 69 en Corse du Sud), en Aveyron (98) et enfin dans les DROM tels que la Guyane (100) et surtout Mayotte (21).

*Carte 1 : Nombre d'IP pour 100 000 mineurs (0-17 ans) par département\**



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Outre Mayotte, la Polynésie-Française ne figure pas sur cette carte. Les deux territoires ultra-marins ont fait l'objet de respectivement 34 transmissions et 7 transmissions.

## 1.5 Les situations dites «urgentes»

Lors des échanges entre les personnes contactant le 119 et les professionnels du service, certaines sollicitations sont qualifiées « urgentes » par les membres du SNATED. Cette mention, jointe à la transmission des informations préoccupantes aux CRIP, permet aux agents concernés d'agir en priorité.

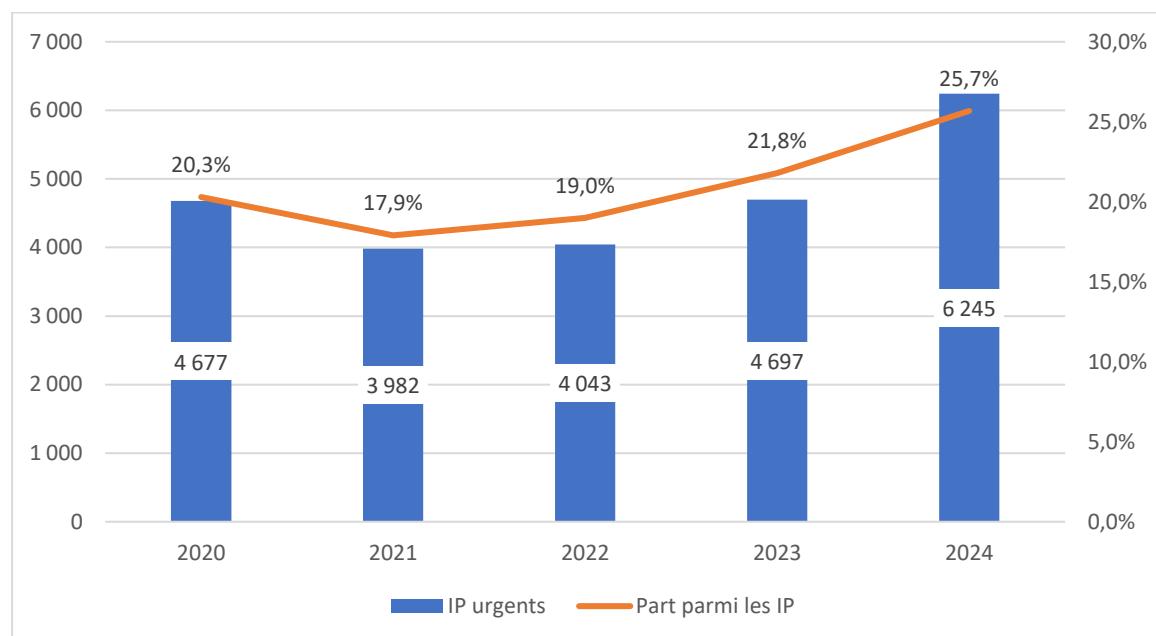
Les **situations urgentes** concernent principalement :

- des violences à signaler au parquet
- des situations de jeunes à la rue

- des cas inquiétants impliquant des nourrissons.

En 2024, le nombre de sollicitations urgentes a connu une hausse marquée, avec une progression de +33 %, soit un rythme deux fois plus rapide qu'en 2023 (+16 %). Au total, 6 245 sollicitations ont été classées « urgentes », représentant 25,7 % des Informations Préoccupantes de l'année, soit une augmentation de près de 4 points par rapport à 2023.

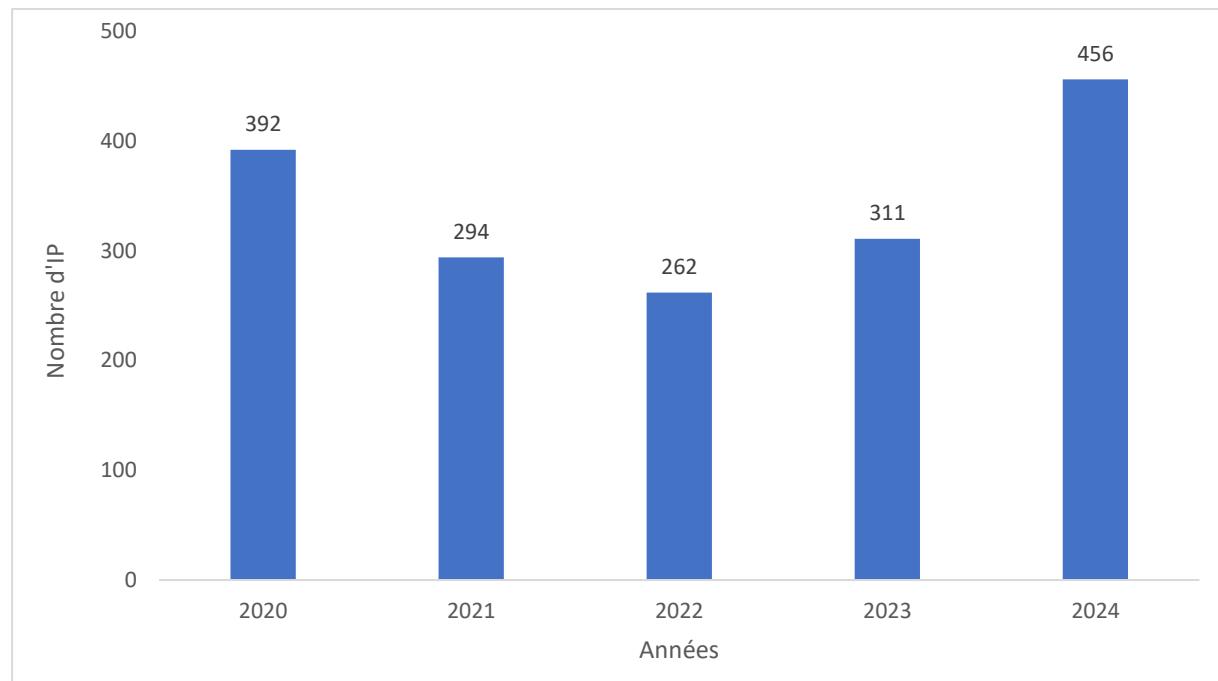
*Figure 3 : Évolution des sollicitations classées « urgentes » par le 119*



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

L'urgence de certaines des situations rapportées requièrent que le service initie une prise de contact auprès des services de première urgence (police, gendarmerie, SAMU, etc.) afin que ces derniers puissent intervenir rapidement. En 2024, le SNATED a contacté 456 fois un service de première urgence à la suite d'un danger rapporté, soit un nombre de prises de contact supérieur de 47% à 2023.

Figure 4 : Nombre de contacts directs des services de première urgence établis par les professionnels du service



## 1.6 Les appels téléphoniques au 119 en 2024

Nomenclature et qualification des appels

Nomenclature	Définition
Appel entrant	Appel entrant dans le système téléphonique du service
Appel présenté	Appel qui arrive au pré-accueil après avoir passé le message d'accueil
Appel décroché	Appel qui est décroché par les agents du pré-accueil (ou directement par les écoutants du plateau la nuit)
Appel traité	Appel qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au Département et/ou à une Aide Immédiate (AI).

## Les appels traités par le service en 2024

En 2024, le nombre total d'appels entrants dans le système téléphonique du service s'élève à 446 028, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2023.

Parallèlement, 237 553 appels ont été présentés au service, représentant une hausse de 19,4 % par rapport à l'année précédente (198 921 en 2023). Ces appels présentés représentent 53 % du total des appels entrants, la différence correspondant aux appels reçus dans le système téléphonique du 119, mais raccrochés avant la fin du message d'accueil.

Les appels présentés se sont concentrés à 95 % pendant les horaires de jour (7h à 23h), soit 225 580 appels, et 5 % pendant les horaires de nuit, soit 11 973 appels.

Les agents du SNATED ont décroché 227 442 appels au cours de l'année, soit une hausse de 18,6 % par rapport à 2023 (191 835 appels). Parmi eux, 216 228 appels ont été pris en charge pendant la journée et 11 214 appels pendant la nuit.

Ainsi, le taux de décrochage global atteint 95,7 %, soit une légère baisse de 0,7 point par rapport à 2023 (96,4 %). Toutefois, le taux de décrochage nocturne progresse et atteint 93,7 % (+2,5 points par rapport à 2023), tandis que celui de jour recule légèrement à 95,9 % (-0,9 point).

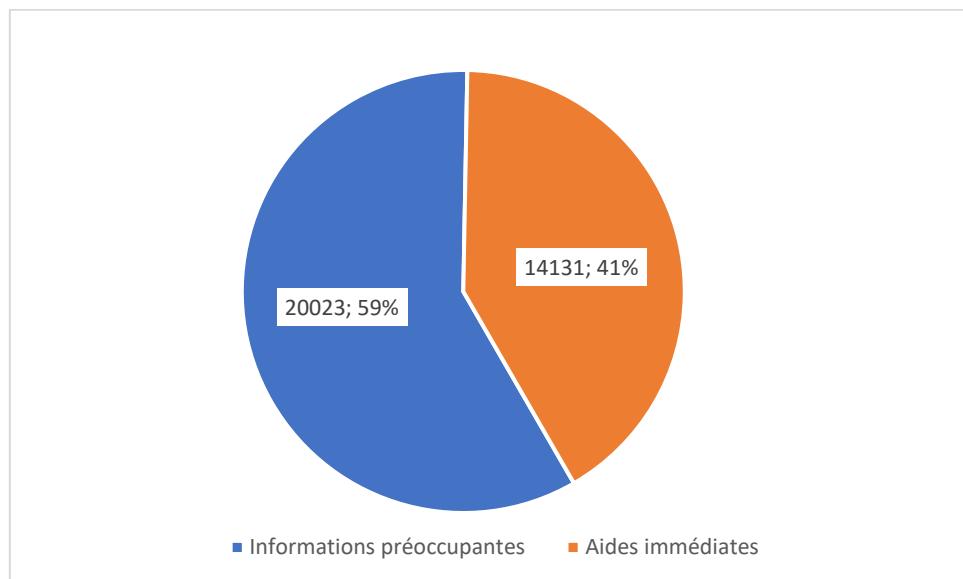
Tableau 2 : Synthèse des appels entrants dans le système téléphonique en 2023

Types d'appels	2023	2024
Appels entrants	423 396	446 028
Appels présentés au service	198 921	237 553
Appels présentés de jour	186 489	225 580
Appels présentés de nuit	12 432	11 973
Numéros de téléphone distincts ayant contacté le service	96 601	103 176
Appels décrochés par le pré-accueil	191 835	227 442
Appels décrochés de jour	180 487	216 228
Appels décrochés de nuit	11 348	11 214
Taux de décrochage	96,4%	95,7%
Taux de décrochage des appels de jour	96,8%	95,9%
Taux de décrochage des appels de nuit	91,2%	93,7%
Invitations à rappeler	80 880	96 999
Appels traités	31 587	34 154

**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED et du groupe H2A, traitements ONPE 2025

Face au volume d'appels parfois très élevé sur des périodes restreintes, les agents du pré-accueil ou les écoutants peuvent proposer un rappel à un moment où l'activité est moins dense. En 2024, 96 999 appels ont reçu une invitation à rappeler, soit 42,7 % des appels décrochés, un taux stable par rapport à 2023 (80 880 rappels, soit 42,2 %). Enfin, 34 154 appels ont été traités, contre 31 587 en 2023 (+8,1 %). Les appels non qualifiés comme traités ou comme invitations à rappeler correspondent majoritairement à des appels muets, de très courte durée, nuisibles ou perturbateurs.

*Figure 5 : Qualification des appels traités*



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Dans l'ensemble des sollicitations traitées ayant pour origine des appels téléphoniques, le nombre de qualifications en Informations Préoccupantes (IP) reste en 2024 nettement supérieur au nombre de sollicitations qualifiées d'Aides Immédiates (AI).

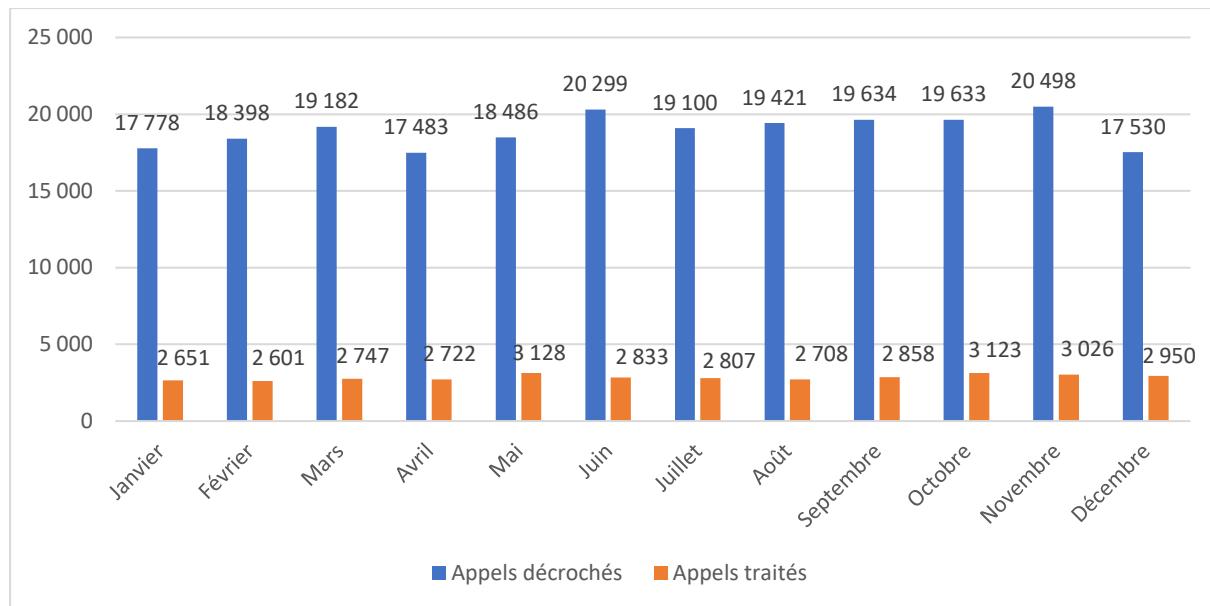
En effet, un total de 20 023 Informations Préoccupantes provient d'appels téléphoniques en 2024, soit une hausse de 10,8 % par rapport à 2023 (18 075 IP). Dans le même temps, le nombre d'Aides Immédiates enregistrées par le biais d'appels téléphoniques s'élève à 14 131, soit une progression de 4,6 % par rapport à 2023 (13 512 AI).

Ainsi, le taux d'Informations Préoccupantes dans l'ensemble des sollicitations traitées obtenues via appels téléphoniques continue d'augmenter et atteint 59 % en 2024, soit +2 points par rapport à 2023 (57 %).

## Analyse par flux des appels traités

### 1.6.1.1 Flux mensuel des appels décrochés et traités

Figure 6 : Répartition mensuelle des appels traités et décrochés en 2024



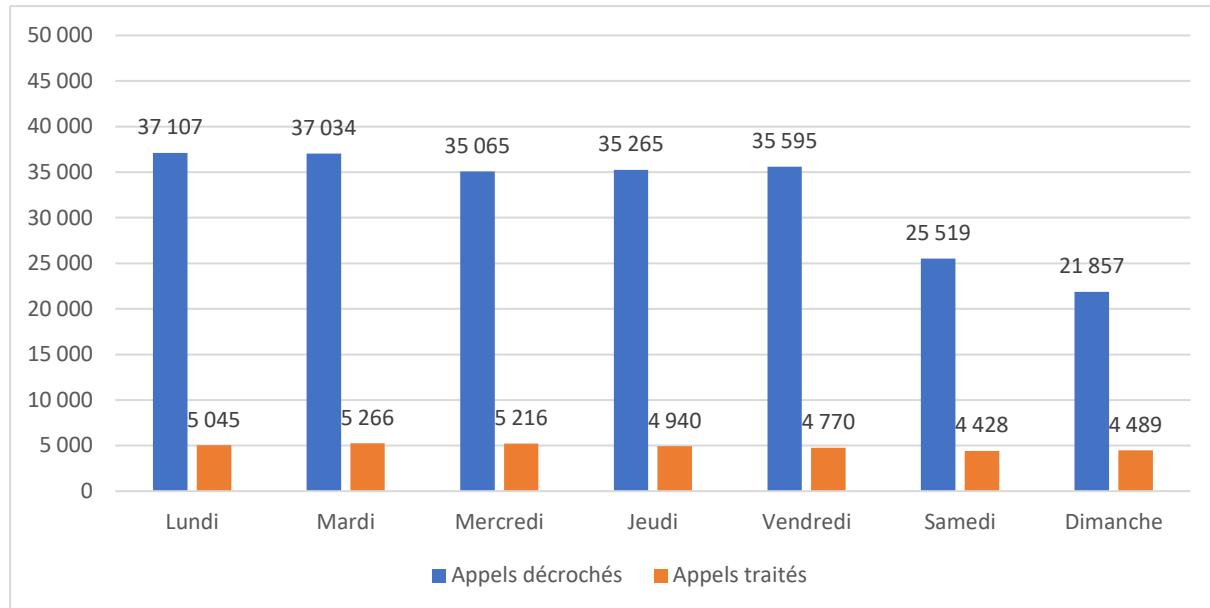
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitement ONPE 2025

En 2024, le SNATED a décroché en moyenne 18 954 appels par mois, avec des variations selon la période de l'année. Ainsi, les mois de janvier, avril et décembre enregistrent les volumes les plus faibles, avec moins de 18 000 appels décrochés. À l'inverse, les mois de juin et octobre sont ceux où l'activité est la plus intense, avec plus de 20 000 appels décrochés par mois.

Le nombre d'**appels traités** mensuellement, correspondant aux sollicitations qualifiées en « **Aides immédiates** » ou « **Informations préoccupantes** », suit une **tendance régulière** avec une moyenne de près de **2 850 appels** traités par mois. Toutefois, une hausse est notable en **mai, octobre et novembre**, où le volume d'appels traités dépasse les **3 000**.

#### 1.6.1.2 Flux des appels traités par jour de la semaine

Figure 7 : Répartition des appels traités et décrochés par jour de la semaine en 2024



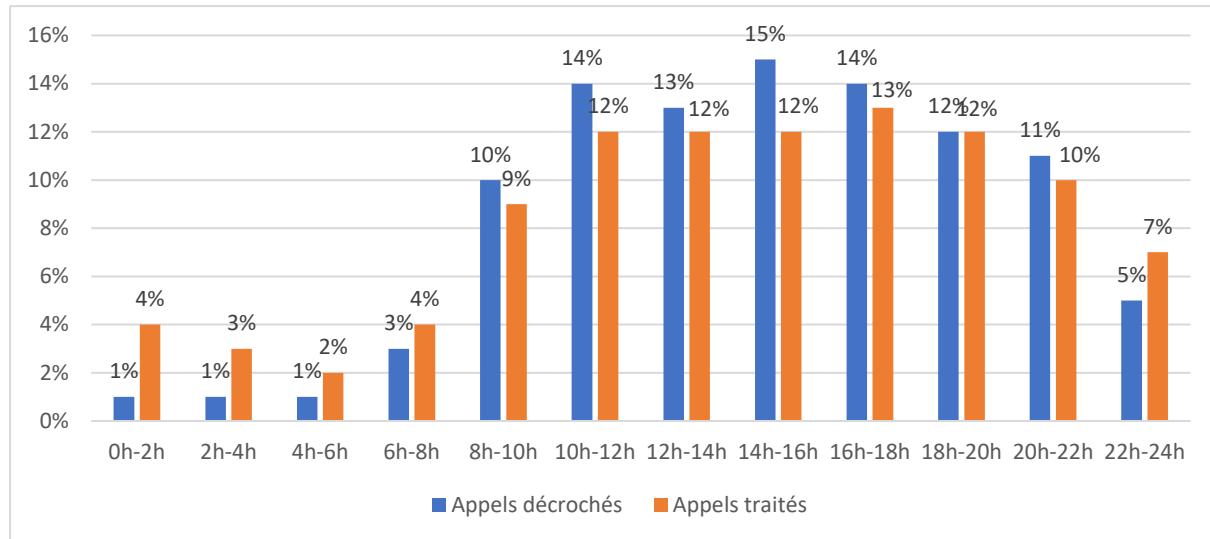
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

En 2024, le SNATED a décroché un nombre moyen d'appels quotidiens de 621 soit près de 100 appels de plus par jour qu'en 2023. La moyenne d'appels quotidiens est relativement stable les 5 premiers jours de la semaine et oscille entre 675 et 700 appels selon le jour.

En revanche, l'activité est plus réduite le week-end. Ainsi, au total 25 519 appels ont été décrochés les samedis de 2024 soit une moyenne de 491 appels sur ce jour de la semaine. Le dimanche est le jour où l'activité est la moins importante en appels décrochés (420 appels décrochés en moyenne) mais aussi le jour où le ratio entre appels décrochés et appels traités est le plus élevé (21%).

#### 1.6.1.3 Flux des appels traités par tranche horaire

Figure 8 : Répartition des appels traités et décrochés par tranche horaire en 2024



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

En 2024, le pré-accueil reçoit en moyenne 27 appels par heure, dont 26 sont décrochés par les agents en charge du service. Le volume des appels varie significativement selon l'heure de la journée. L'activité est la plus intense entre 10 h et 18 h, avec un pic entre 14 h et 16 h. Après 18 h, elle diminue progressivement jusqu'à atteindre son niveau le plus bas entre 4 h et 6 h du matin, avant de remonter.

Les variations du nombre d'appels traités suivent une tendance similaire, mais avec quelques différences. Alors que la proportion d'appels reçus entre 22 h et 6 h du matin est de 8 %, cette tranche horaire représente 16 % des appels effectivement décrochés, indiquant une activité nocturne proportionnellement plus soutenue.

## 1.7 Les formulaires traités par le service en 2024

Nomenclature	Définitions
Formulaire entrant	Ensemble des sollicitations provenant du formulaire et envoyé via le site internet du service. L'internaute accède au formulaire à n'importe quel moment par le biais du site internet du SNATED. Le formulaire est précédé par un texte explicatif et comprend des champs à remplir et un encart permettant de développer la situation concernée. Son traitement par le 119 s'effectue pendant les heures de bureau en semaine sans échange direct avec un professionnel de la protection de l'enfance.

Formulaire traité	Sollicitation provenant du formulaire qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au Département ou une Aide Immédiate (AI).
-------------------	--

Le formulaire constitue le second service de contact accessible 24h sur 24 et tous les jours de l'année mis à disposition par le SNATED. Le traitement des formulaires est en effectué durant les horaires de jour. Contrairement aux autres moyens de communication au 119, cette solution ne permet pas des échanges directs avec un agent du service. Il est ainsi recommandé de ne pas passer par ce biais pour rapporter au 119 des situations paraissant urgentes.

En revanche, une réponse est apportée à toutes sollicitations reçues par formulaire que la requête réponde précisément ou non aux missions du service.

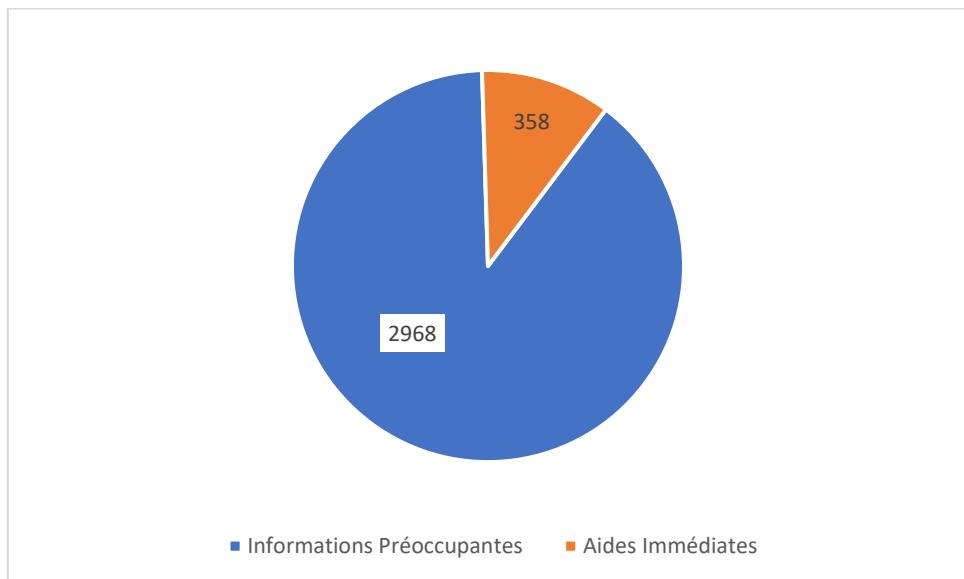
Lorsqu'un formulaire est réceptionné par le « 119 », les suites suivantes peuvent être apportées :

- Si le formulaire ne correspond pas aux missions du service, les professionnels répondent aux internautes en les redirigeant vers l'institution ou la structure compétente (aide aux victimes, maison de justice et du droit, personnes disparues, Pharos, etc.) ;
- Si le formulaire évoque la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être et que les éléments sont insuffisants pour permettre identification de l'enfant, les professionnels du service contactent par voie électronique la personne ayant fait appel au SNATED afin que des précisions soient apportées à la déclaration initiale ;
- Si le formulaire évoque la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être avec des éléments identifiant suffisants, il est traité par les professionnels du service et ensuite transmis à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du département concerné.

En 2024, le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger a enregistré **3 519** demandes via réception de formulaires. Ce volume est en hausse de 13 % par rapport à 2023 romptant avec la tendance à la baisse du nombre de formulaires enregistrés. La qualité des formulaires reçus poursuit son amélioration. En effet, alors que le taux de conversion des formulaires reçus en formulaires traités s'élevait à 64% en 2022 puis 85% en 2023, il s'élève à 95% en 2024. Ces évolutions sont le résultat d'une refonte du formulaire par l'équipe du 119 (précisions supplémentaires demandées, ajouts de champs bloquants) de manière à limiter la transmission de formulaires comportant des éléments incomplets ou non exploitables.

Ainsi, sur l'ensemble des formulaires transmis au 119 en 2024, **3 326** ont été qualifiés d'Aide Immédiate ou d'Information Préoccupante par le service, soit près de 700 formulaires de plus qu'en 2023. Le formulaire est le canal de contact sur lequel la proportion de sollicitations traitées qualifiées comme IP est la plus importante. En 2024, 89% des formulaires traités par le service sont devenus des IP et ont fait l'objet d'une transmission à la CRIP concernée.

*Figure 9: Qualification des formulaires traités*



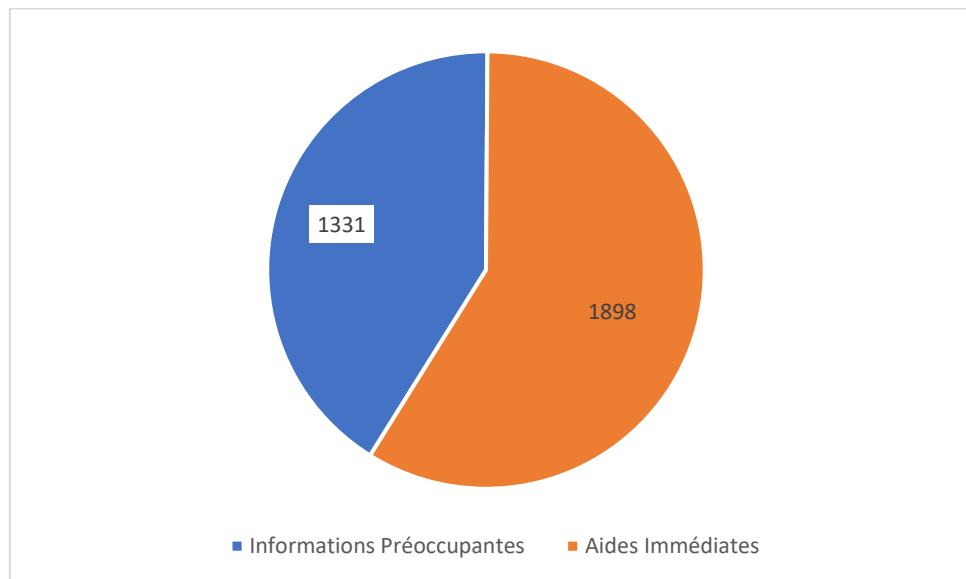
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## 1.8 Les tchats effectués par le service en 2024

Le service du Tchat est la solution de contact la plus récente proposée par le 119. Ce dispositif, inauguré en 2021 s'adresse spécifiquement au jeune public afin qu'il dispose d'un espace de dialogue complémentaire. Sur Tchat, la prise de contact avec un professionnel formé au dialogue et à l'exacte retranscription des échanges est directe. Par ailleurs, ce service dispose d'horaire d'ouverture propre allant de 15h à 21 h tous les jours de l'année.

Pour sa troisième année pleine, l'utilisation du Tchat continue de se développer. En effet, au total 5 645 connexions via Tchats ont été enregistrées en 2024 contre 5 062 connexions en 2023, soit une hausse de 12%. L'augmentation des contacts par tchat s'est en revanche ralenti par rapport à 2023 (+56% entre 2022 et 2023).

*Figure 10 : Répartition des sollicitations traitées provenant du Tchat en 2024*



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Dans l'ensemble des échanges initiés via le Tchat en 2024, un total de 3 229 échanges en 2024 sont devenus des sollicitations traitées, soit une proportion de 57% Ce volume de sollicitations traitées se compose de 1 331 Informations Préoccupantes (+13% par rapport à 2023) et 1 898 Aides Immédiates (+15%). Le Tchat reste donc la solution où l'enregistrement d'Aides immédiates est plus important que l'enregistrement d'Informations Préoccupantes.

*Tableau 3 : Synthèse d'activité des sollicitations provenant de Tchats*

Catégorisation des situations provenant des tchats	2023	2024
Nombre de connexions au tchat	5 062	5 645
Conversations conclues comme sollicitations traitées	2 821	3 229
Dont AI	1 645	1 898
Dont IP	1 176	1 331
Temps moyen d'échange lors d'un Tchat	25 : 09	26 : 12
Dont AI	18 : 55	21 : 06
Dont IP	33 : 53	33 : 28

**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Le temps d'échange d'enregistrement d'une sollicitation originale d'un Tchat est en moyenne de 26 minutes. Pour les sollicitations qualifiées d'Information Préoccupante, la durée d'échange est 33 minutes contre 22 minutes pour les Aides immédiates.

## 1.9 Dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs

Le premier plan interministériel de lutte contre la prostitution des mineurs a décidé de la création d'une plateforme nationale téléphonique spécifique. Le dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs (DLPM) du 119 a été lancé le 03 avril 2023, issu du premier plan interministériel de lutte contre la prostitution des mineurs.

Le dispositif est composé de professionnelles formées avec des compétences complémentaires. Il s'articule autour de 3 axes :

- Une plateforme d'écoute, de conseil et d'orientation
- Une cartographie nationale
- Des actions de sensibilisation

La plateforme apporte du soutien, des conseils éducatifs et/ou juridiques. Elle alerte les services de protection de l'enfance et/ou sollicite et/ou soutient les professionnels en lien avec le mineur et sa famille. Afin que les mineurs victimes et leurs proches puissent être rencontrés et accompagnés près de leur lieu de résidence, les assistantes socio-éducatives orientent les personnes vers des dispositifs spécifiques (ou de droit commun, selon les ressources locales existantes).

Typologie des situations traitées :

En 8 mois, la plateforme a été sollicitée concernant 118 situations différentes.

Les appelants sont principalement des adultes du premier cercle familial : 42 %, (principalement les mères, 73% de cette catégorie), des professionnels : 19 % ; des personnes ne souhaitant pas se désigner :14 % ; des membres de la famille élargie ou de l'entourage : 13 %

Les situations concernent en très grande majorité des filles : 94%, 5% de garçons et 1% de personnes transgenres.

L'âge moyen des mineurs évoqués est de 15,2 ans. Les appels concernent des situations de mineurs âgés de 10 ans jusqu'à des jeunes majeurs âgés de 19 ans.

Les appels proviennent de 51 départements différents, de zones urbaines comme rurales.

Dans 54% des situations, le mineur est déjà connu des services de protection de l'enfance du département, principalement dans le cadre d'une mesure de placement judiciaire.

90 % des situations traitées donnent lieu à des Informations Préoccupantes (IP). Dans 57% des cas, contact est pris également avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance

## **2 Caractéristiques des personnes à l'origine des sollicitations et des enfants évoqués**

---

Afin de fournir des données les plus complètes possibles aux CRIP dans les signalements d'Informations Préoccupantes, les écoutants demandent au cours des entretiens un ensemble d'éléments caractérisant l'enfant en danger ou en risque de l'être, l'auteur ou encore l'appelant lui-même. Les données d'ordre socio-démographique, telles que le sexe, l'âge, l'environnement familial, les filiations, qui sont précisées pendant les échanges permettent d'identifier les différentes personnes impliquées dans les situations et d'apprécier la gravité de la situation. Tous ces éléments sont également codifiés et enregistrés dans la base de données développées par le SNATED, ce qui permet de réaliser des traitements statistiques.

En 2024, le service a enregistré 40 709 sollicitations issues d'échanges avec plus de 43 000 personnes ayant contacté le SNATED depuis l'un des moyens d'accès proposés. Au cours de ces échanges, plus de 58 000 enfants ont été mentionnés, dont plus de 48 000 pour lesquels un ou plusieurs dangers ont été rapportés.

A noter que si la situation d'un enfant a été rapportée dans le cadre de plusieurs sollicitations distinctes, cet enfant sera comptabilisé plusieurs fois. Cette acceptation est également exacte pour les appellants ou encore les auteurs.

Tableau 4 : Synthèse de la population concernée par les sollicitations traitées

<b>Populations concernées</b>	<b>Par les sollicitations classées en Aide Immédiate</b>	<b>Par les sollicitations classées en Information Préoccupante</b>	<b>Par l'ensemble des sollicitations traitées</b>
Personne à l'origine de la sollicitation	17 174	26 057	43 231
Auteurs présumés	7 699	33 587	41 286
Enfants distincts évoqués	13 360	44 833	58 193
Enfants distincts avec un danger évoqués	8 648	39 523	48 171

*Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025*

## 2.1 Les personnes à l'origine des sollicitations traitées évoquant un enfant en danger ou en risque de l'être

Un même appel ou une même prise de contact peut être initié par plusieurs correspondants. Cette situation s'observe dans 6% des cas en 2024.

En 2024, 43 231 personnes ont contacté le service via l'un des moyens de communication ouverts au public, donnant lieu à une sollicitation traitée. Au total, 60% de ces correspondants ont rapporté une sollicitation qualifiée par les professionnels du service comme des Informations Préoccupantes et 40% des correspondants ont rapporté une Aide Immédiate. Au-delà de la qualification des sollicitations en

Information Préoccupante ou en Aide Immédiate, 35 326 correspondants ont évoqué un cas apprécié comme une situation d'enfants en danger ou en risque de l'être.

Les femmes sont très nettement majoritaires parmi les personnes contactant le service. En effet, sur l'ensemble des échanges concernant des enfants en danger ou en risque de l'être, et pour lesquels le sexe de l'appelant est connu, ce qui concerne 94% des personnes, elles représentent 68 % des correspondants. Dans le même temps, 20% des correspondants évoquant des enfants en danger ou en risque de l'être sont des mineurs et 80% des adultes.

En plus des informations relatives au sexe et à l'âge des appellants, le 119 a développé une typologie des personnes sollicitant le service à partir du lien (familial, affectif) avec l'enfant évoqué. Il se peut que l'appelant ne renseigne pas la nature de sa relation avec l'enfant, ce qui a été le cas en 2024 pour 13% de l'ensemble des correspondants. Par conséquent, l'interprétation des résultats portant sur le profil des appellants reste à manier avec précautions.

**Les catégories de personnes sollicitant le service se déclinent ainsi :**

**Famille proche** : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

**Autre membre de la famille** : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

**Entourage** : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant.

**Mineur concerné** : mineur qui contacte le service pour sa propre situation.

**Jeune majeur concerné** : jeune majeur qui contacte le service pour sa propre situation.

**Professionnels** : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

**Autre** : autre personne non citée précédemment et non spécifiée.

**Non désigné** : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

Les membres de la famille proche des enfants sont la première catégorie de correspondants du 119 à rapporter des situations d'enfants en danger ou en risque de danger. Ce sont principalement les mères et les pères des enfants concernés qui entrent en relation avec le 119, ces derniers représentants respectivement 12% et 10% du total des correspondants.

Les personnes désignées comme voisins des enfants évoqués font également partie des premiers intermédiaires de contact du 119. Ceux-ci représentent 8% du total des correspondants évoquant des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être.

Le service tend à être de plus en plus contacté par des professionnels. Ainsi, la proportion de correspondants de type professionnels rapportant des situations d'enfant en danger ou en risque de l'être s'élève donc à 10% en 2024.

Enfin, si dans la plupart des cas ces sont des adultes qui contactent le 119, 20% des correspondants évoquant des situations d'enfants en danger sont mineurs. Les mineurs concernés par la situation rapportée représentent 15% du total des correspondants et 75% des mineurs contactant le service.

Tableau 5 : Profil des correspondants dans les sollicitations évoquant un enfant en danger ou en risque de l'être

Qualité du correspondant	AI		IP		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	1489	16%	2802	11%	4291	12%
Père	1020	11%	2351	9%	3371	10%
Grand-parent	356	4%	871	3%	1227	3%
Beau-parent	142	2%	380	1%	522	1%
Membre de la fratrie	152	1%	470	2%	622	2%
<b>Sous-total famille proche</b>	<b>3159</b>	<b>34%</b>	<b>6874</b>	<b>26%</b>	<b>10033</b>	<b>28%</b>
<b>Autre membre de la famille</b>	<b>385</b>	<b>4%</b>	<b>1355</b>	<b>5%</b>	<b>1740</b>	<b>5%</b>
Mineur concerné	1890	20%	3521	13%	5411	15%
Autre mineur	597	6%	975	3%	1572	5%
<b>Sous-total mineur</b>	<b>2487</b>	<b>26%</b>	<b>4496</b>	<b>17%</b>	<b>6983</b>	<b>20%</b>
Voisin	397	4%	2347	9%	2744	8%
Entourage (hors voisin)	1125	12%	3049	12%	4174	12%
Professionnels	1192	13%	2442	9%	3634	10%
Jeune majeur concerné	203	2%	222	1%	425	1%
Autre (sans précision)	556	6%	2011	7%	2567	7%
Non désigné	443	5%	4039	16%	4482	13%
<b>Total</b>	<b>9380</b>	<b>100%</b>	<b>25946</b>	<b>100%</b>	<b>35326</b>	<b>100%</b>

Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Lecture : 12% des personnes sollicitant le service pour rapporter une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être sont les mères des enfants concernés

Champ : 35 326 personnes à l'origine des sollicitations traitées évoquant un enfant en danger ou en risque de l'être en 2024

## 2.2 Les caractéristiques des enfants en danger ou en risque de danger

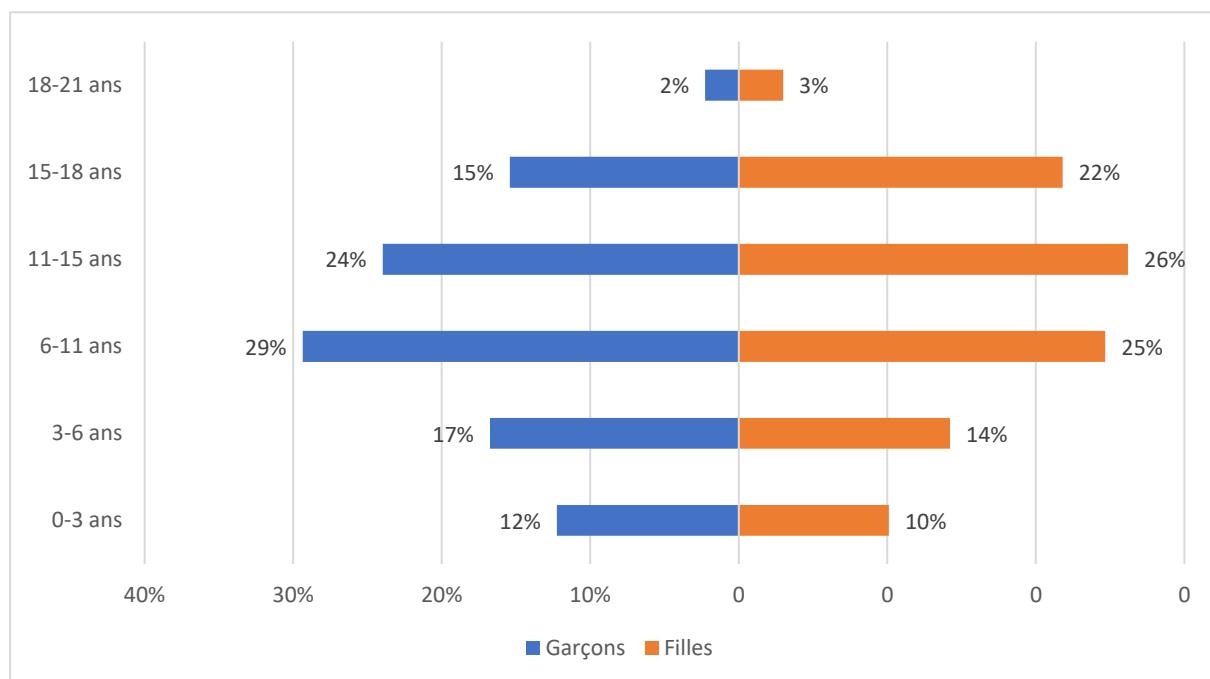
En 2024, un total de 49 363 enfants en danger ou en risque de l'être (mineurs ou jeunes majeurs) ont été évoqués dans l'ensemble des sollicitations traitées par le 119. Ce volume est en hausse de 13% par rapport à 2023. Parmi les 94 % des enfants pour lesquels le sexe est connu, ce sont majoritairement

des filles qui sont évoquées. Elles représentent 53 % des enfants en danger évoqués, contre 47 % pour les garçons.

Cependant, cette répartition varie selon l'âge. Avant 11 ans, les garçons sont légèrement plus nombreux (52 %) parmi les enfants en danger ou en risque de l'être. En revanche, à partir de 11 ans, la tendance s'inverse : 58 % des enfants évoqués sont des filles. Ainsi, la répartition par âge des enfants signalés en danger en 2024 diffère entre filles et garçons. Les jeunes garçons sont plus représentés parmi les enfants de bas âge, tandis que les situations rapportées concernent davantage les filles à partir de l'adolescence.

La tranche des 11 à 15 ans concentre 26 % des filles évoquées comme étant en danger, ce qui en fait la classe d'âge la plus fréquemment mentionnée pour ce sexe. Chez les garçons, la tranche d'âge des 15-18 ans représente 15 % de l'ensemble des enfants en danger, contre 22 % chez les filles. Cet écart de 7 points constitue la plus forte différence entre les sexes. À l'inverse, les autres tranches présentent des écarts nettement plus faibles, allant de 1 à 4 points en valeur absolue.

Figure 11 : Répartition par classe d'âge et sexe des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations



Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Champ : N= 46 550 enfants et jeunes majeurs évoqués en danger ou en risque de l'être pour lesquels l'âge et le sexe sont connus

## 2.3 Lieu de vie des enfants en danger ou en risque de danger

Au-delà des informations sur l'âge et le sexe des enfants évoqués en situation de danger ou en risque de l'être, les informations sur les lieux de vie sont également recueillies lors des échanges entre les appellants et les écoutants. La représentation du cadre de vie des enfants mentionnés dans les sollicitations traitées par le 119 diffère significativement de celle observée chez les mineurs de la population générale.

Dans les sollicitations traitées par le 119 en 2024, il apparaît que 35% des enfants signalés comme étant en danger ou en risque de l'être vivent avec leurs deux parents. Cette observation paraît s'éloigner des observations<sup>2</sup> de l'INSEE qui estime à 67% la proportion de familles « traditionnelles », correspondant aux familles au sein desquelles tous les enfants du logement sont ceux du couple.

Le lieu de vie qui ressort le plus souvent est en famille monoparentale. Ainsi, 36% des enfants évoqués en danger ou en risque de l'être résident en famille monoparentale dont 84% chez leur mère. Par ailleurs, 14% des enfants vivent chez l'un de leurs deux parents dans le cadre d'un ménage recomposé. Enfin, 7% des enfants alternent entre le domicile de la mère et celui du père.

Tableau 6 : Lieu de vie des enfants en danger

Lieu de vie des enfants	Enfants distincts en danger évoqués	
	Effectif	%
<b>Avec ses deux parents</b>	<b>17205</b>	<b>35%</b>
Chez la mère seule	14814	30%
Chez le père seul	2825	6 %
<b>Sous total famille monoparentale</b>	<b>17639</b>	<b>36%</b>
Chez la mère en nouvelle union	5651	11%
Chez le père en nouvelle union	1324	3%
<b>Sous total famille recomposée</b>	<b>6975</b>	<b>14%</b>
<b>En résidence alternée</b>	<b>3290</b>	<b>7%</b>
<b>Chez un autre membre de la famille</b>	<b>436</b>	<b>1%</b>
<b>Confiés</b>	<b>1450</b>	<b>3%</b>
<b>Autres</b>	<b>766</b>	<b>2%</b>
<b>Non renseigné</b>	<b>1602</b>	<b>3%</b>
<b>Total</b>	<b>49363</b>	<b>100%</b>

*Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025*

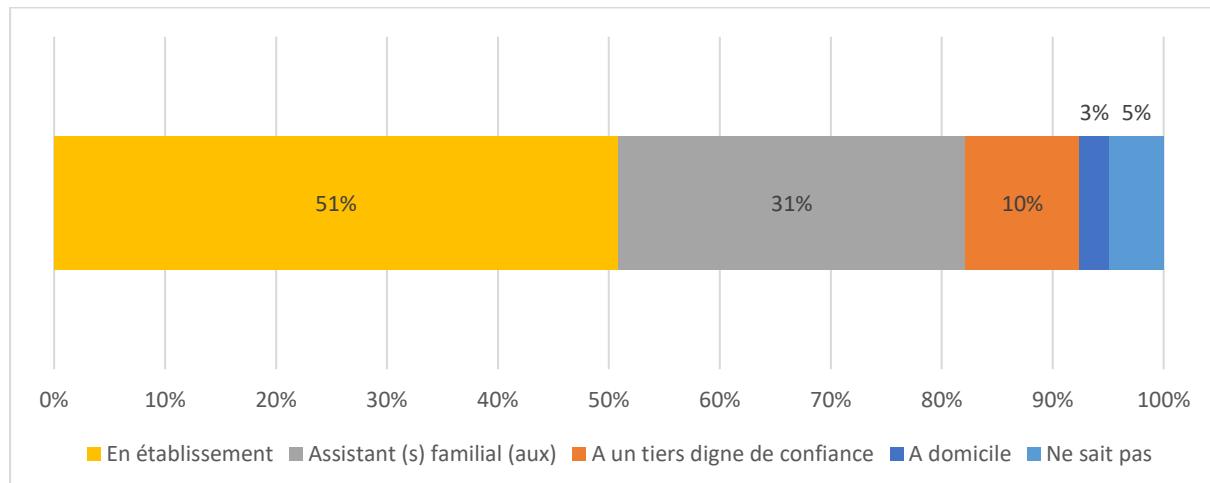
Ainsi, plus de 90% des enfants en danger ou en risque de l'être ayant été évoqués dans les sollicitations traitées par le SNATED en 2024 vivent avec au moins un de leurs parents.

<sup>2</sup> INSEE focus n°249, septembre 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

Pour le reste des enfants évoqués, ces derniers sont soit confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), vivent chez un autre membre de la famille que l'un des parents, ou résident dans des lieux autres que ceux nommés.

Parmi les enfants évoqués en danger et confiés, plus de la moitié (51%) vivent dans des établissements ou foyers. Le deuxième type de lieu de vie le plus fréquent mentionné en 2024 est l'hébergement chez les assistants familiaux, lieu de vie de 31% des enfants confiés dont le type d'hébergement est renseigné. Par ailleurs, 10% des enfants évoqués et confiés vivent chez un Tiers digne de confiance et 3% à leur domicile.

Figure 12: Composition des lieux de vie des enfants en danger ou en risque de l'être confiés à l'ASE



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

**Champ :** N=1 504 enfants évoqués dans les sollicitations traitées évoquant des enfants en danger confiés à l'ASE

### **3 Types de dangers évoqués et caractéristiques des auteurs présumés**

---

Forme de danger	Définition
<b>Violences psychologiques envers l'enfant</b>	<p>Comportements qui causent des torts psychologiques, émotifs ou spirituels à l'enfant.</p> <p>La violence psychologique comprend l'abus psychologique, la négligence émotive, l'exposition à la violence familiale et les actes de cruauté mentale (exposition répétée d'un enfant à des situations dont l'impact émotionnel dépasse ses capacités d'intégration psychologique : humiliations verbales répétées, marginalisation, dévalorisation systématique, exigences excessives et disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant, consignes et injonctions éducatives contradictoires ou impossibles à respecter).</p>
<b>Violences physiques envers l'enfant</b>	<p>Gestes qui provoquent des sévices corporels ou un traumatisme qui peuvent entraîner des conséquences sérieuses sur la santé, le développement ou la vie de l'enfant.</p>
<b>Négligences envers l'enfant</b>	<p>Négligences survenant lorsque l'omission de superviser l'enfant donne lieu à des blessures physiques ou à des violences sexuelles, entraîne la négligence physique ou médicale de l'enfant, porte atteinte au développement de l'enfant, l'empêche d'obtenir un traitement psychologique, résulte en l'abandon de l'enfant et à la négligence éducative.</p>
<b>Conditions d'éducation compromises sans négligences envers l'enfant</b>	<p>Conditions de vie (cumul de difficultés quotidiennes, comportement de l'enfant, fragilité des parents, etc.) qui mettent la personne responsable de l'enfant en difficulté pour mener une conduite éducative.</p>
<b>Violences sexuelles/abus sexuels envers l'enfant</b>	<p>Comportements de nature sexuelle à l'encontre de l'enfant/du jeune impliquant ou non un contact physique.</p> <p>Inspections corporelles inadéquates, atteintes à l'intimité, dévalorisation du corps, confidences érotiques, séduction ou emprise du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle, toute forme de relation sexuelle avec ou sans pénétration.</p>
<b>Violences au sein du couple</b>	<p>Dans un cadre intrafamilial, la violence au sein du couple recouvre les situations</p> <p><b>Violence conjugale.</b> Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qui implique un rapport de domination qui s'exerce par les brutalités physiques, psychologiques ou sexuelles, ayant pour but d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer jusqu'à sa capitulation et sa soumission</p> <p><b>Conflit de couple avec violence.</b> Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologique, sans rapport de domination.</p> <p>Dans les deux cas, le mineur/jeune majeur est présent et assiste aux scènes de violence où en est le témoin indirect.</p>

<b>Comportement du mineur mettant en danger sa sécurité ou sa moralité</b>	Comportements de l'enfant qui le placent en situation de danger physique ou psychologique (consommation abusive de psychotrope, tendances suicidaires, automutilation, fugue, prostitution, comportement à risque).
<b>Mineur privé de la protection de sa famille</b>	On se réfère ici à la situation dans laquelle un mineur est privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille (mineur hors du domicile familial livré à lui-même, en rupture familiale et/ou sociale et/ou affective ; mineur ayant quitté son pays d'origine et se retrouvant seul et/ou sans ressource sur le territoire français).

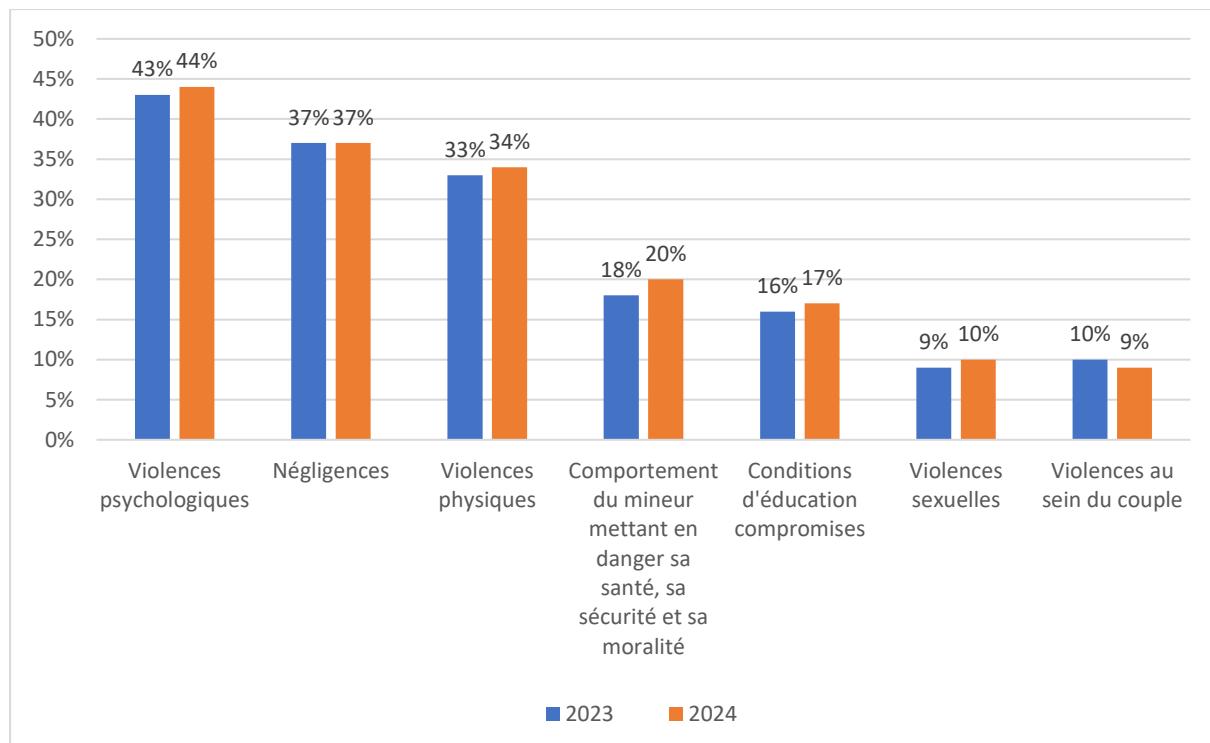
### 3.1 Les types de danger déclarés durant les sollicitations traitées

La typologie précitée présente les principaux types de dangers que l'on retrouve dans les sollicitations traitées évoquant des enfants en danger.

La fréquence d'enregistrement de ces dangers est particulièrement différente. En 2024, les violences psychologiques envers les enfants sont les plus citées. Cette forme de danger apparaît dans 44% des sollicitations traitées, soit un point de plus qu'en 2023. Les violences psychologiques constituent de façon générale l'un des trois dangers que l'on retrouve le plus au côté des négligences, qui figurent dans 37% des sollicitations traitées évoquant des enfants en danger, et des violences physiques (34%).

Les autres types de dangers apparaissent dans des proportions moindres. En effet, les situations dans lesquelles sont rapportées des cas où le mineur se met de lui-même en situation de danger ou encore que ses conditions d'éducation sont compromises représentent respectivement 20% et 17% des situations traitées de 2024. Enfin, les cas de violences sexuelles ou de violences au sein du couple apparaissent respectivement 10% et 9% des cas.

Figure 13 : Fréquence des dangers évoqués durant les sollicitations évoquant des enfants en danger ou en risque de l'être

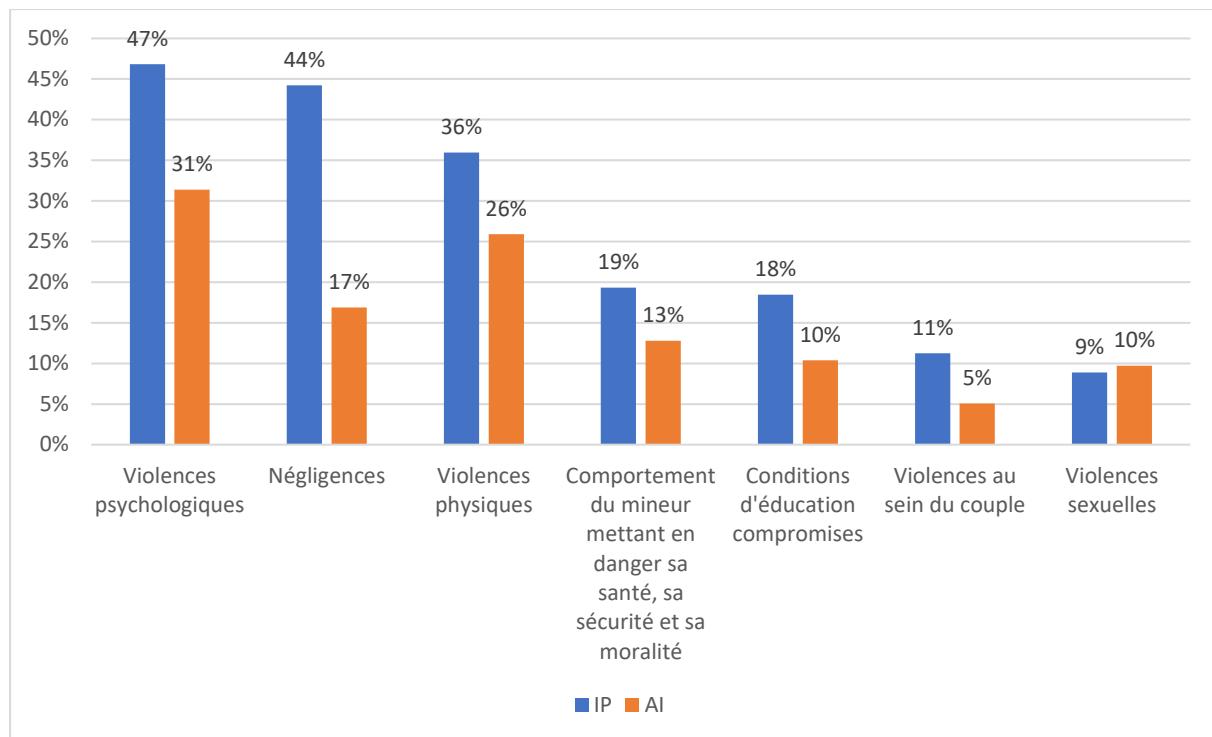


**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

*Note de lecture : en 2024, les violences psychologiques ont été évoquées dans 44% des sollicitations traitées évoquant des enfants en danger*

Concernant les Aides immédiates, la répartition des dangers est différente de celle des Informations préoccupantes. Les évocations de violences physiques sont les deuxièmes dangers les plus cités et que les situations de négligence sont très nettement moins évoquées que dans les Informations Préoccupantes.

Figure 14 : Types de dangers évoqués lors des sollicitations selon le type de sollicitation traitée évoquant un enfant en danger ou en risque de l'être en 2024



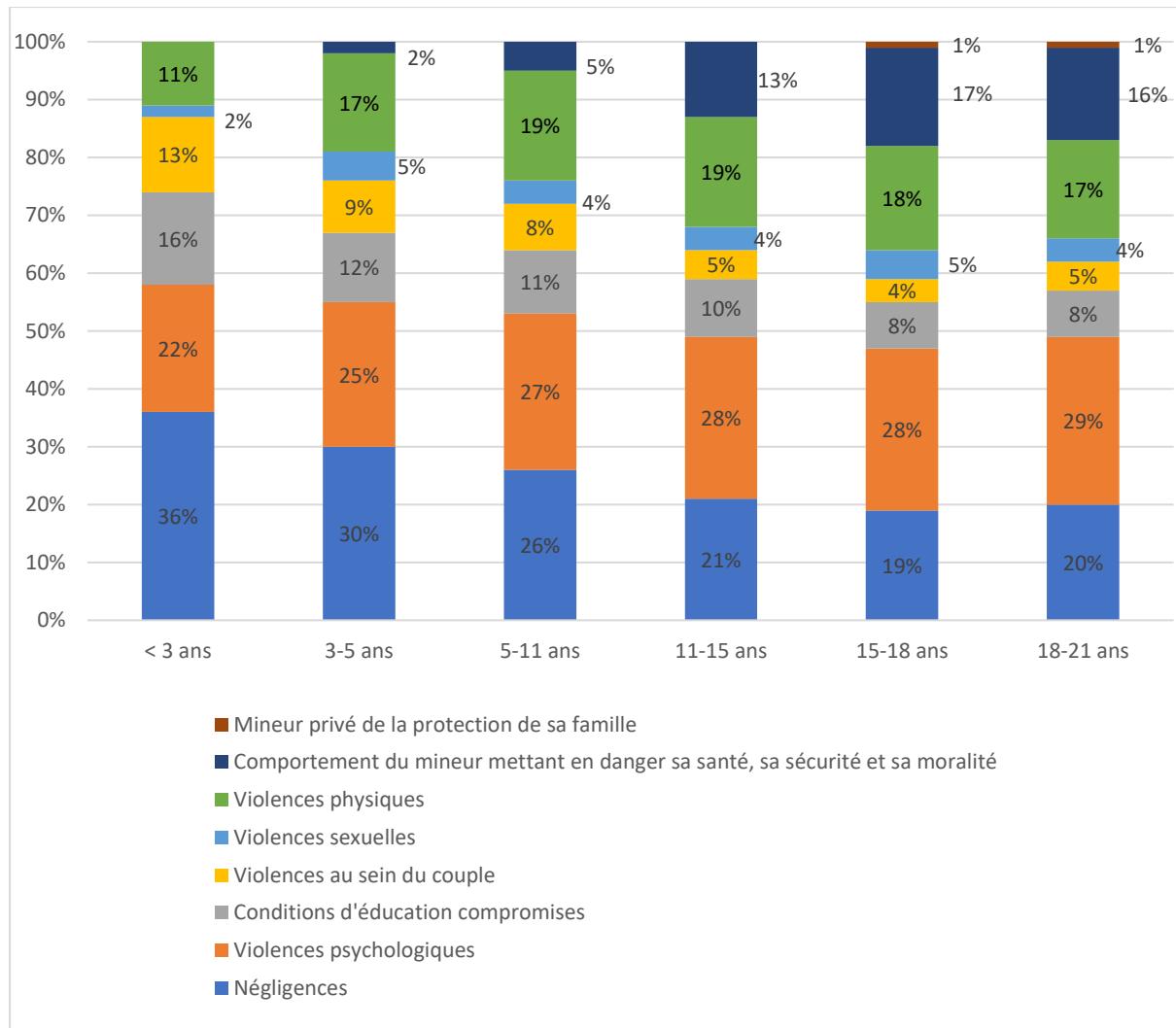
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

### 3.2 Les dangers évoqués selon l'âge et le sexe des enfants

Les types de dangers rapportés dans les sollicitations traitées se différencient selon l'âge des enfants évoqués. Les négligences sont les dangers les plus fréquemment signalés pour les enfants des plus jeunes âges. Ce type de danger représente 34% des dangers sur les enfants de moins de 3 ans. Cette proportion diminue progressivement à 19% chez les 15-18 ans et les jeunes majeurs.

Ce schéma se retrouve également pour les dangers de type condition d'éducation compromises, qui touchent 16% des enfants évoqués en danger de moins de 3 ans à 8% des 15-18 ans à jeunes majeurs, et pour les violences au sein du couple, passant de 13% à 4%. A l'inverse, d'autres dangers se développent et s'observent le plus fréquemment selon l'âge. C'est le cas notamment des violences physiques et des dangers associés à des situations où le mineur se met lui-même en danger qui évoluent. Ainsi, ces premières touchent 22% des enfants évoqués âgés de moins de 3 ans dans les sollicitations traitées de 2024, la proportion augmentant continument à 29% pour les tous jeunes majeurs. Dans le même temps, les cas où le jeune se met de lui-même en danger sont rencontrés par 2% des 3 à 5 ans à 16% pour les jeunes majeurs.

Figure 15 : Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants (ensemble des sollicitations en %)



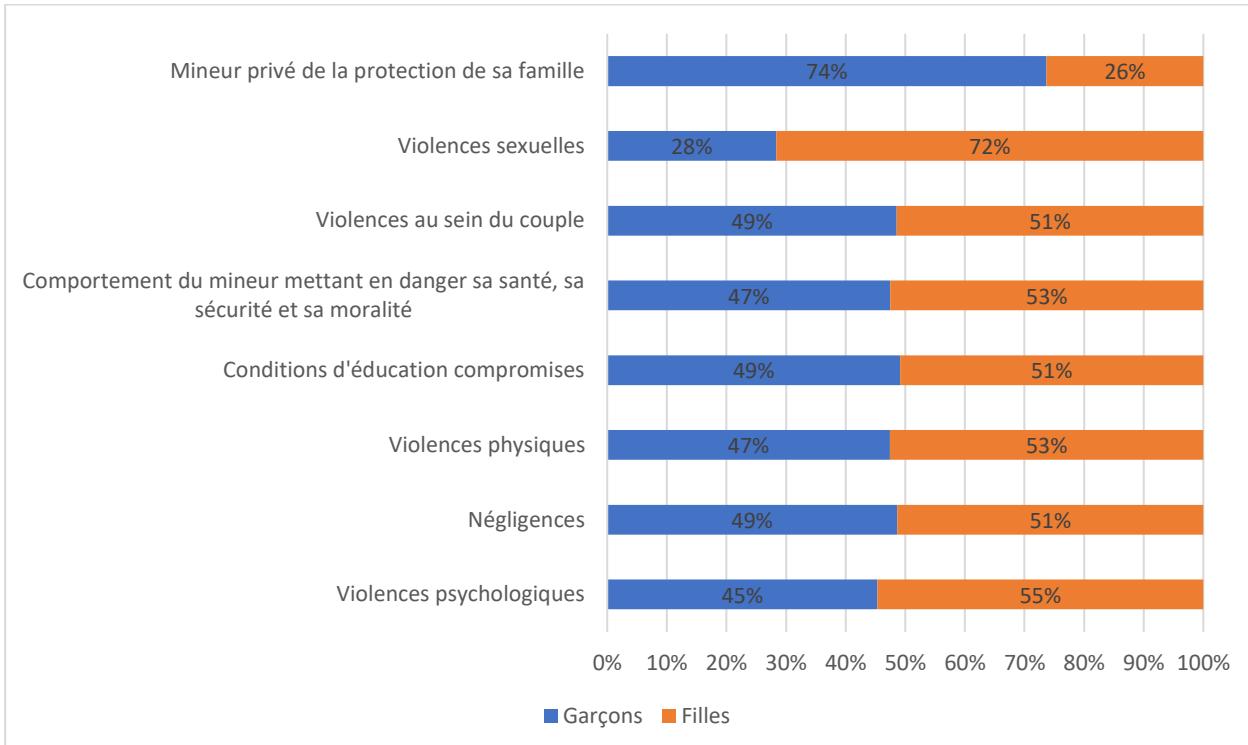
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

**Note de lecture :** en 2024, 34% des dangers évoqués sur les enfants de moins de 3 ans sont des faits de négligence

Au même titre que les dangers dont sont victimes les enfants sont différents selon l'âge, le sexe intervient également dans les faits de danger associés. Dans les sollicitations rapportées au 119 en 2024, les faits de violences sexuelles sont principalement associés aux filles. En effet, 72% des dangers de cette nature ont été subis par des filles. A l'inverse, les cas de privation de la protection de la famille sont les plus souvent éprouvés par des garçons qui représentent 74% des victimes en 2024.

L'association entre le sexe et les autres dangers est moins forte. Si les proportions de filles sont plus importantes que celles des garçons pour tous les autres dangers, cela témoigne que le nombre de filles évoquées en danger est plus important que le nombre de garçons.

Figure 16 : Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

**Note de lecture :** En 2024, 72% des violences sexuelles évoquées ont été perpétrées contre des filles

### 3.3 Les auteurs présumés des dangers évoqués

Dans cette étude, un auteur reste présumé et s'il met en danger un ou plusieurs enfants, il n'est comptabilisé une seule fois. Un enfant peut également être victime de plusieurs auteurs présumés et qu'un auteur présumé peut avoir différentes qualités vis-à-vis des enfants qu'il met en danger (ex : famille recomposée).

#### Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

**Famille proche** : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

**Autre membre de la famille** : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

**Entourage** : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

**Professionnels** : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

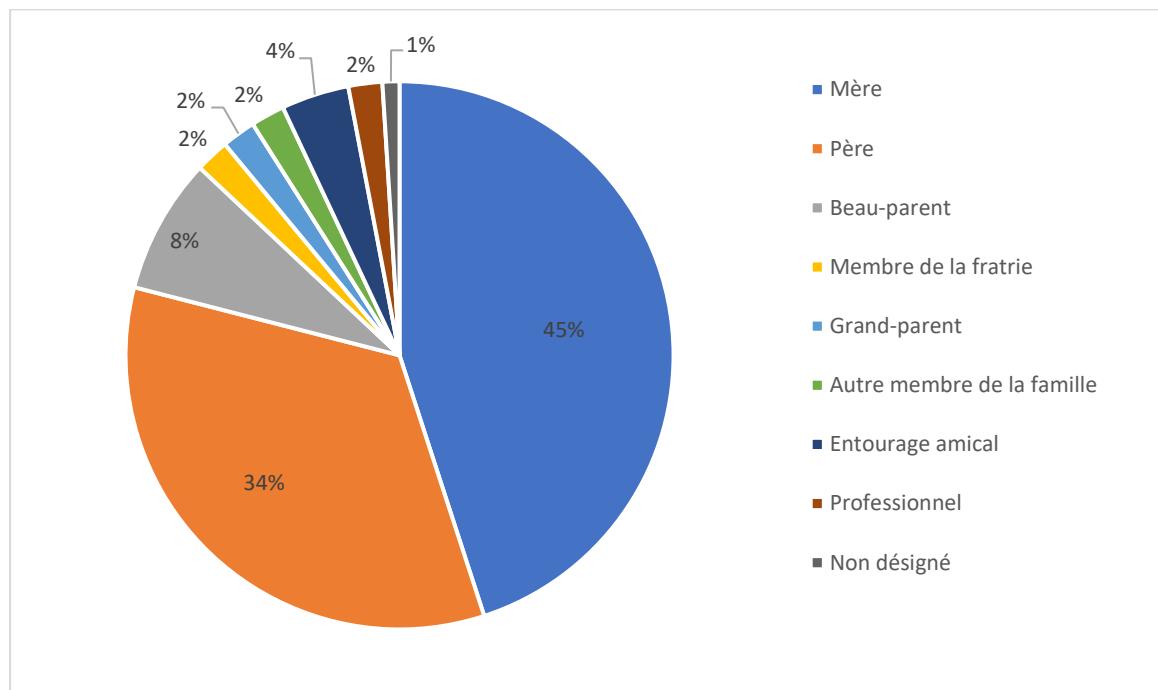
**Autre** : autre personne non citée précédemment.

**Non désigné** : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

Dans les sollicitations traitées par le 119, les faits de violence rapportés sur les enfants sont principalement commis dans un cadre intrafamilial. En effet en 2024, 78% des faits évoqués sont perpétrés par les parents et plus généralement 93% des auteurs présumés sont des membres de la famille de l'enfant ou du jeune majeur évoqué.

Les mères sont les auteurs présumés d'un danger les plus cités et représentent 45% des auteurs suivies des pères qui comptent pour 34% des auteurs. Dans le même temps, les beaux parents sont cités à hauteur de près de 9% des auteurs présumés suivis des grands-parents, membres de la fratrie et le segment composé de tout autre membre de la famille qui constituent chacun 2% des auteurs évoqués.

Figure 17 : Types d'auteurs présumés évoqués durant les sollicitations traitées



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

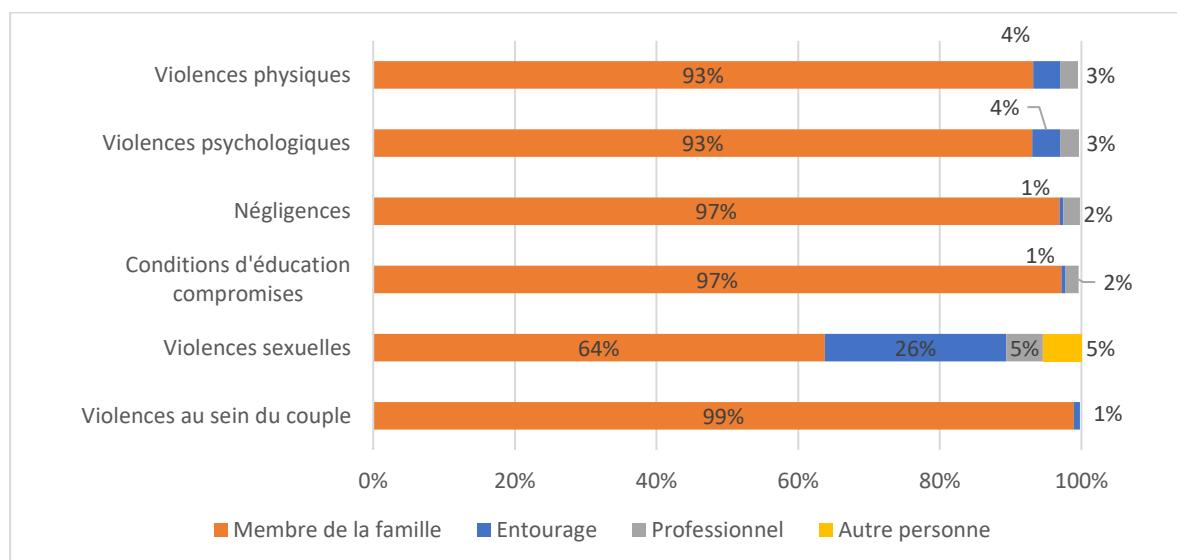
**Champ :** n=41 286 auteurs distincts présumés dans les sollicitations

Dans les sollicitations traitées en 2024, il apparaît ainsi que 4% des auteurs font partie de l'entourage amical de l'enfant victime sans être un membre de la famille et que 2% des auteurs sont des professionnels. Une part d'1% des auteurs n'ont pu être qualifiés pendant l'échange entre le correspondant et l'écoutant du 119.

### 3.4 Les auteurs présumés selon la nature du danger

Le schéma de répartition des auteurs présumés de violences est relativement homogène selon le danger. Pour la plupart des dangers évoqués les violences rapportées sont réalisés dans un contexte intrafamilial et commises par un membre de la famille de l'enfant. Ainsi, cette observation est vraie pour l'ensemble des dangers, pour qui les auteurs sont dans plus de 90% des cas des membres de la famille de l'enfant, en dehors des violences sexuelles. Pour cette violence spécifique, la composition des auteurs cités est bien différente. Ainsi, 64% des auteurs présumés de cette forme de violence sont des membres de la famille, cette proportion perd par ailleurs 4 points par rapport à l'an passé. L'entourage de l'enfant est ainsi très nettement cité comme auteur puisqu'il représente 34% des personnes qui auraient commis la violence. Les professionnels sont également surreprésentés sur ce type de violences et constituent 5% des auteurs présumés associés à cette violence.

Figure 18 : Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés



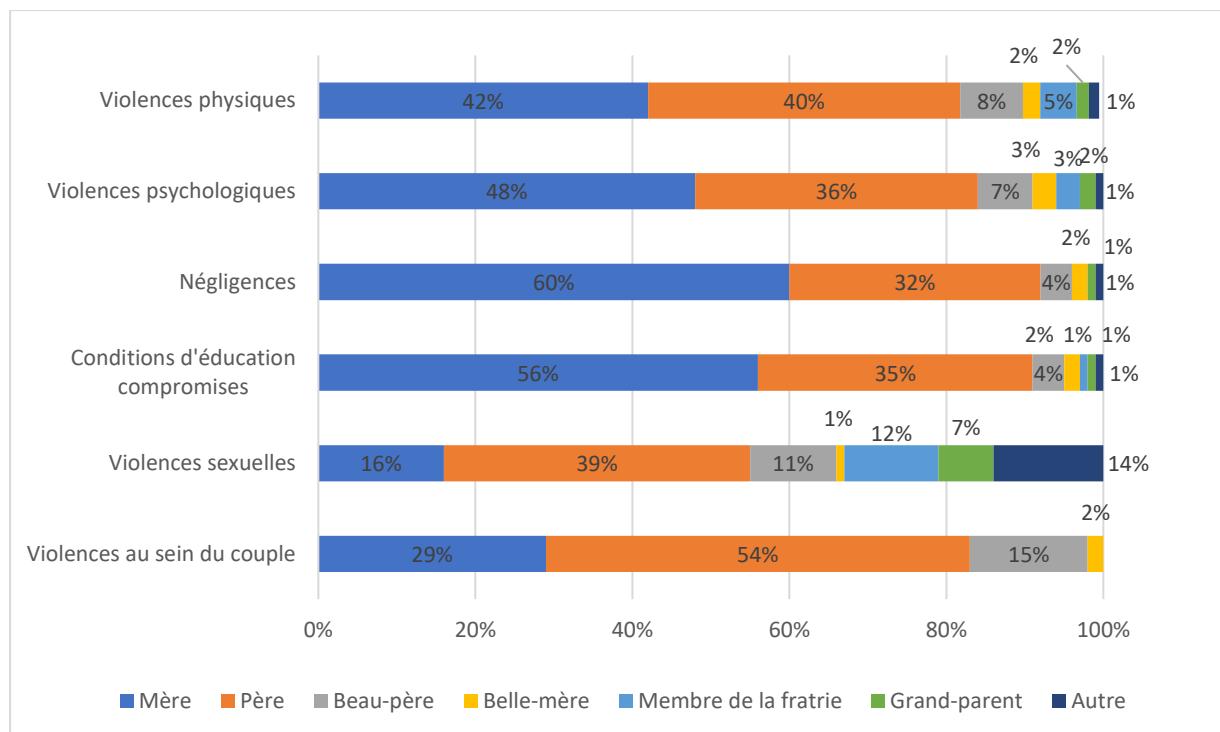
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

**Champ :** En 2024, 64% des violences sexuelles évoquées dans les sollicitations traitées par le 119 ont été présumément perpétrées par des membres de la famille de l'enfant victime.

La structure des dangers associés à chaque membre de la famille de l'enfant victime change fortement selon le danger. Si de façon générale, les mères sont les plus cités comme auteur de danger, c'est principalement pour les faits de violences psychologiques et surtout de négligences et de condition d'éducation compromises pour lesquelles elles sont les plus associées. Concernant les violences physiques commises sur l'enfant victime elles sont presque à part égale également citée que les pères. Ces derniers sont eux plus spécifiquement cités sur les violences au sein du couple. Ce segment d'auteurs représente en effet 54% des auteurs présumés de cette violence. Alors que pour l'ensemble des violences sont principalement commises par les deux parents des enfants, de nouveau cette observation se vérifie moins pour les violences même en ne s'intéressant qu'aux actes commis en contexte intra-familial. Ainsi, le père est très largement la première cité comme auteur de la violence, et l'est dans 39% des cas. Puis, le second rang d'auteur est plus équilibré et peut correspondre de façon

plus équilibrée, à la mère de l'enfant, représentant 16% des auteurs, au beau père des enfants (11%) ou membre de la famille autre que ceux présentés dans 14% des cas.

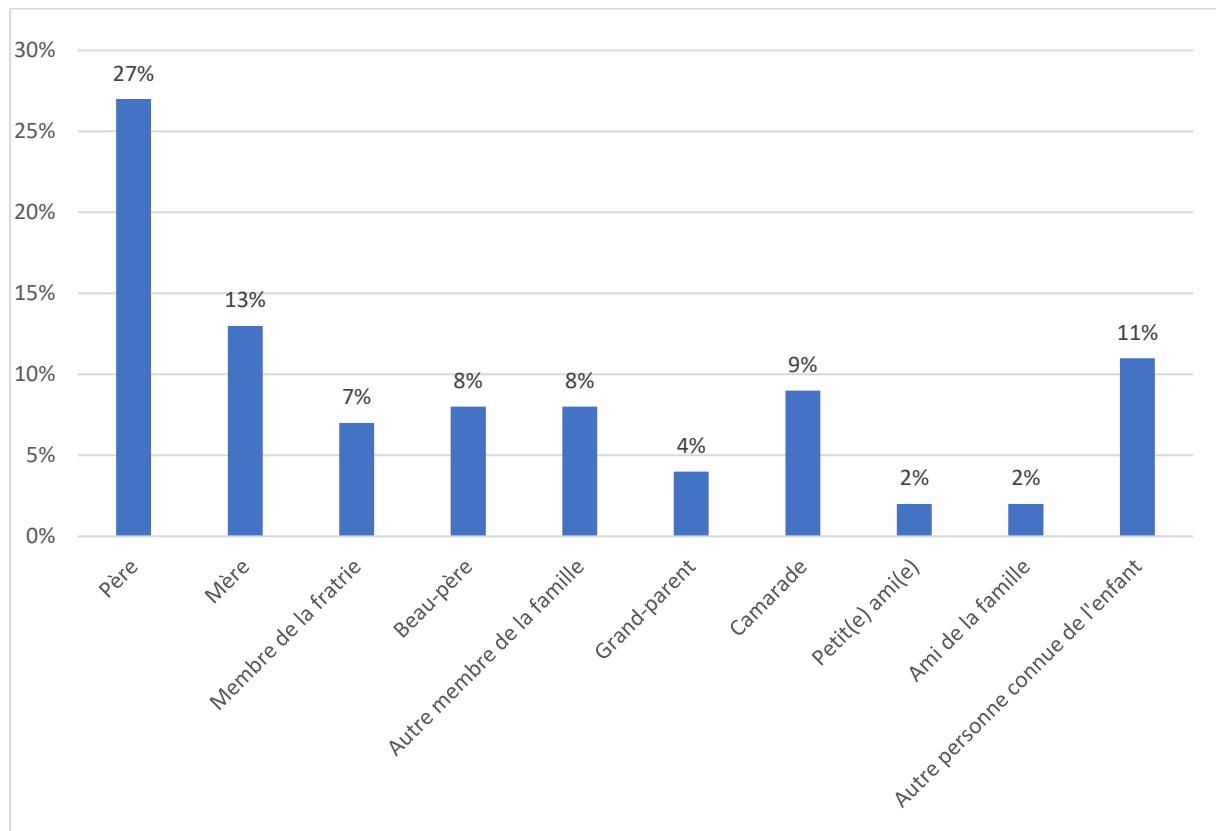
Figure 19 : Profil des auteurs présumés membres de la famille proche selon le type de danger



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Comme la répartition des auteurs de violences sexuelles est particulièrement spécifique. Il est proposé de s'attarder plus spécifiquement sur ce type de danger. Le graphique qui suit illustre les types auteurs qui ressortent dans les sollicitations traitées en 2024.

Figure 20 : Répartition du type d'auteurs présumés de violences sexuelles



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

**Champ :** En 2024, 27% des violences sexuelles évoquées dans les sollicitations traitées par le 119 ont été présumément perpétrées par le père de l'enfant.

Comme indiqué, les faits relatifs aux violences sexuelles rapportés au 119 sont relativement moins commis dans un contexte intra familial que ne le sont les autres violences. Les figures paternelle et maternelle sont également celles qui ressortent le plus comme auteurs dans les sollicitations faisant part de violences sexuelles sur enfant en 2024, mais dans des proportions moindres aux autres violences. Ainsi dans 27% des cas de violences sexuelles, l'auteur présumé des faits est le père et dans 8% des cas l'auteur est le beau-père. Concernant la mère, celle-ci est désignée dans 13% des cas comme auteur des actes de cette nature en 2024.

Ainsi les personnes figurant dans l'entourage de l'enfant sont plus régulièrement associées aux violences sexuelles que pour les autres violences, à l'image des camarades ou des petit amis qui représentent respectivement 9% et 2% des auteurs désignés.

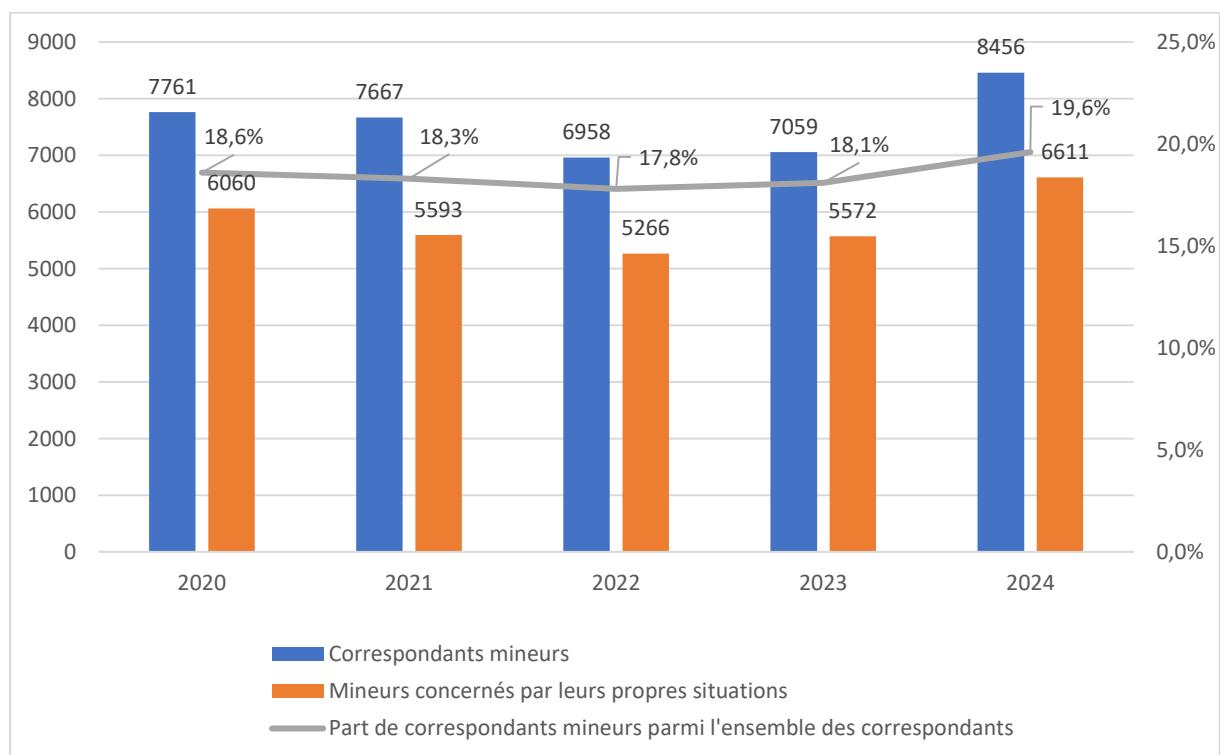
### 3.5 Focus sur les mineurs ayant sollicité le service en 2024

Au regard de ses missions de prévention et de protection des mineurs en danger, le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger accorde une importance particulière aux échanges avec les mineurs, premier public concerné. En matière d'organisation, cette politique se concrétise par la transmission prioritaire des appels des mineurs aux écoutants, et ce particulièrement en période de forte activité. Cette volonté de priorisation se reflète également par la mise en place du Tchat en 2021, service spécialement conçu pour les jeunes, répondant au mieux à leurs besoins et habitudes.

#### Evolution des sollicitations provenant des mineurs

En 2024, un total de 8 456 mineurs a contacté le service permettant l'enregistrement de 8 180 sollicitations traitées. Ces sollicitations ont été qualifiées dans 53% comme des Informations Préoccupantes, soit une proportion en hausse de 2 points par rapport à 2023 et d'Aides Immédiates dans 47% des cas. La proportion de mineurs ayant contacté le service sur l'ensemble des correspondants ayant permis l'enregistrement d'une sollicitation s'accroît à près de 20%

Figure 21 : Evolution du nombre de mineurs ayant sollicité le service entre 2020 et 2024

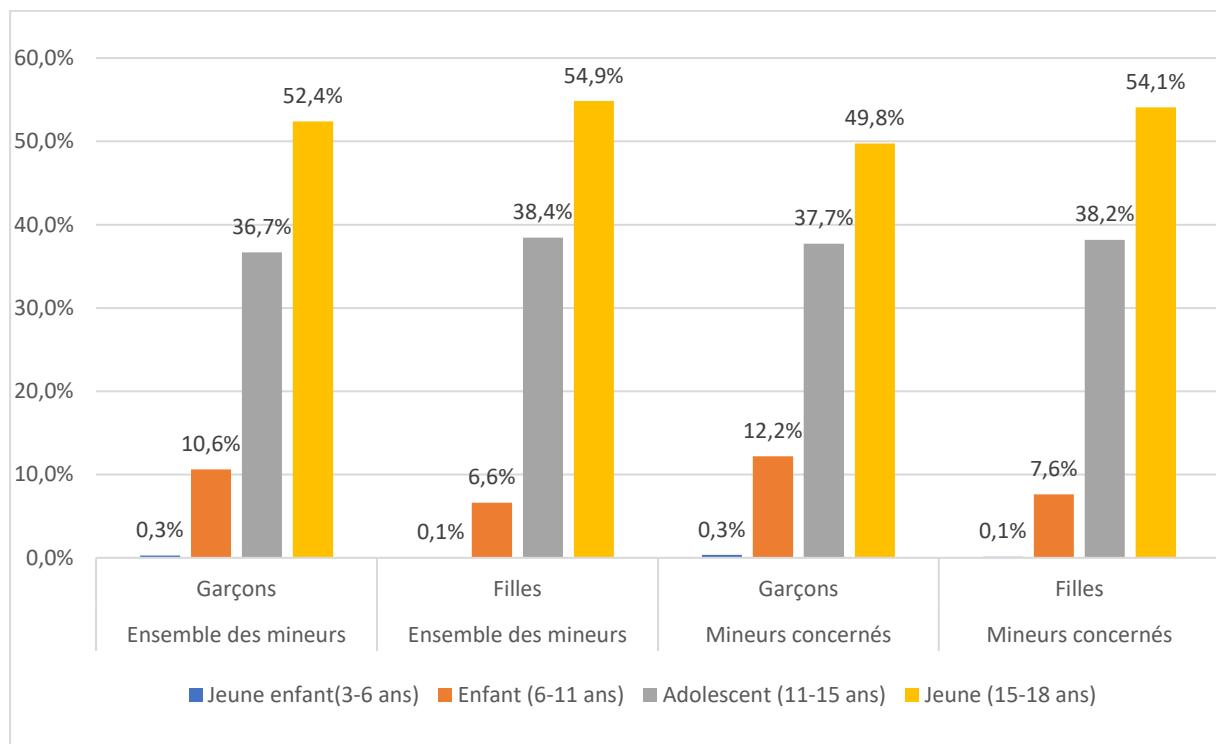


**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## Age et sexe des mineurs ayant sollicité le service en 2024

Pour les mineurs également, la proportion de filles contactant le 119 est supérieure à celle des garçons. Ainsi, les filles représentent deux tiers des mineurs ayant permis l'enregistrement d'une sollicitation contre un tiers pour les garçons.

Figure 22 : Répartition par sexe et classe d'âge des mineurs ayant sollicité le service



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Champ : n=6 784 mineurs pour lesquels le sexe et l'âge sont connus

## Qualité des mineurs sollicitant le service

En 2024, la majorité des mineurs sollicitant le service l'ont fait pour évoquer leur propre situation, représentant 78 % des correspondants. Dans 14 % des cas, ils ont contacté le service en tant que camarades préoccupés par la situation d'un autre mineur en danger ou en risque de l'être. Les autres catégories de mineurs identifiées par le 119 sont bien plus rares, chacune ne dépassant pas 3 % des sollicitations.

Tableau 7 : Qualité des mineurs ayant contacté le service

Qualité de l'appelant mineur	Effectif	%
Mineur concerné	6611	78%
Camarade	1273	15%
Petit(e) ami(e)	168	2%
Membre de la fratrie	114	1%
Voisin	32	1%
Autre	257	3%

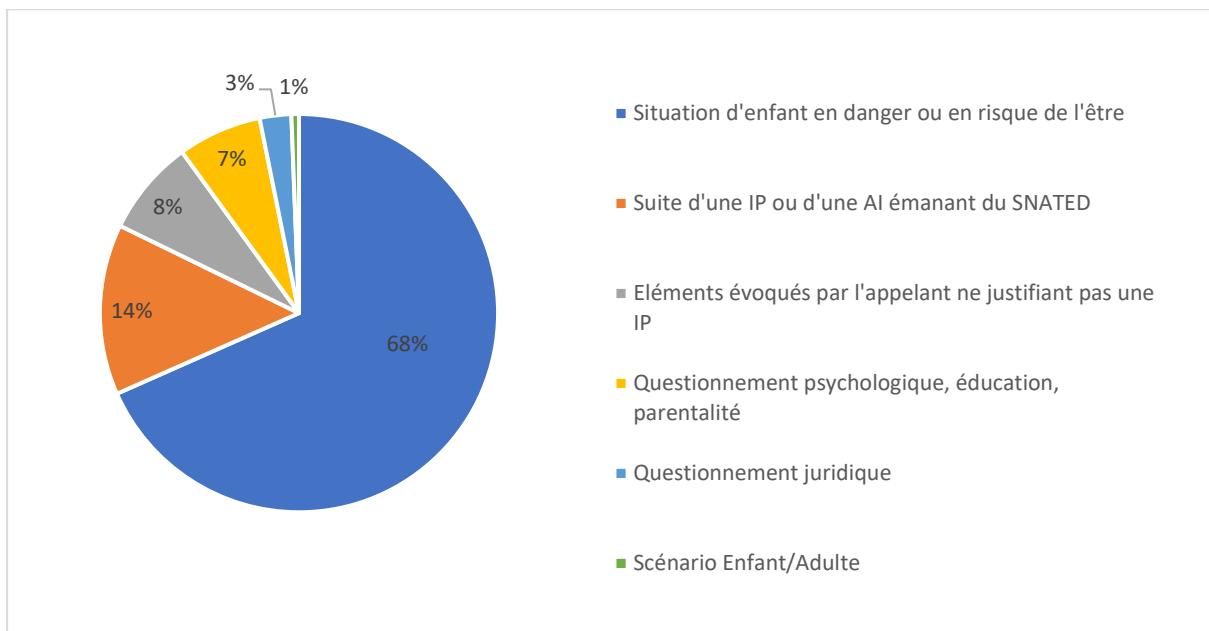
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

*Lecture : 78% des mineurs qui ont contacté le service en 2024 ont évoqué leur propre situation*

## Objet des sollicitations des mineurs

En 2024, 68 % des sollicitations émanant de mineurs concernaient des situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, une proportion légèrement inférieure à celle observée sur l'ensemble des sollicitations. Par ailleurs, 14 % des sollicitations traitées provenant de mineurs sont des suites d'IP ou d'AI et 8 % des sollicitations traitées concernaient des situations ne justifiant pas l'ouverture d'une IP. Dans le même temps, 10 % des sollicitations portaient sur divers questionnements de mineurs, qu'ils soient d'ordre juridique, pour 3 % d'entre eux, psychologique, éducatif ou relatifs à la parentalité.

Figure 23 : Objets des sollicitations traitées provenant de mineurs



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## Caractéristiques des enfants évoqués durant les sollicitations provenant des mineurs

Dans les sollicitations rapportées par les mineurs évoquant des enfants en danger ou risque de l'être, les filles sont les plus nombreuses parmi les enfants évoqués dans les sollicitations portées par les mineurs. Ainsi, 59% des enfants évoqués dans ce type de sollicitations sont des filles et 41% pour les garçons. Les enfants évoqués dans les sollicitations des mineurs sont en proportion plus âgés que ceux évoqués dans l'ensemble des sollicitations évoquant des enfants en danger ou en risque de l'être. Au sein de celles-ci, ce sont majoritairement les situations d'adolescents qui sont évoquées. Ainsi les proportions des enfants évoqués âgés de 15 à 18 ans ou de 11 à 15 ans représentent respectivement 38 % et 35%, là où elles atteignent 18% et 24% dans l'ensemble des sollicitations. A l'inverse, la part des moins de six ans évoqués dans les situations portées par les mineurs est plus de trois fois inférieure à celle observée dans le total des sollicitations.

Figure 33 : Sexe des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs

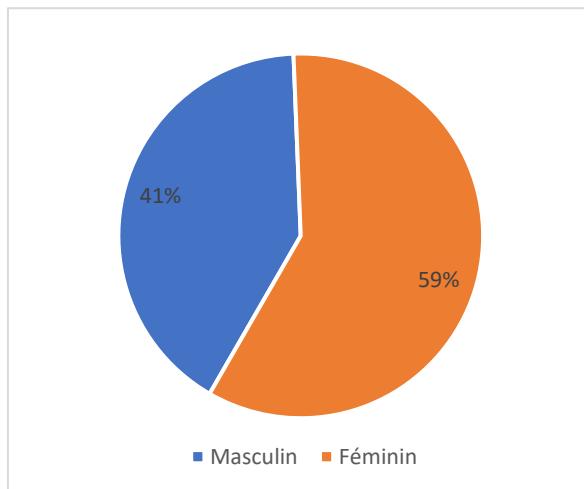
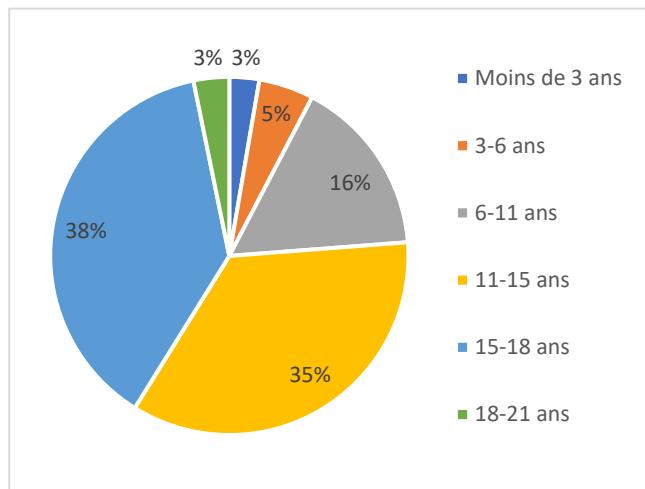


Figure 34: Classe d'âge des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs



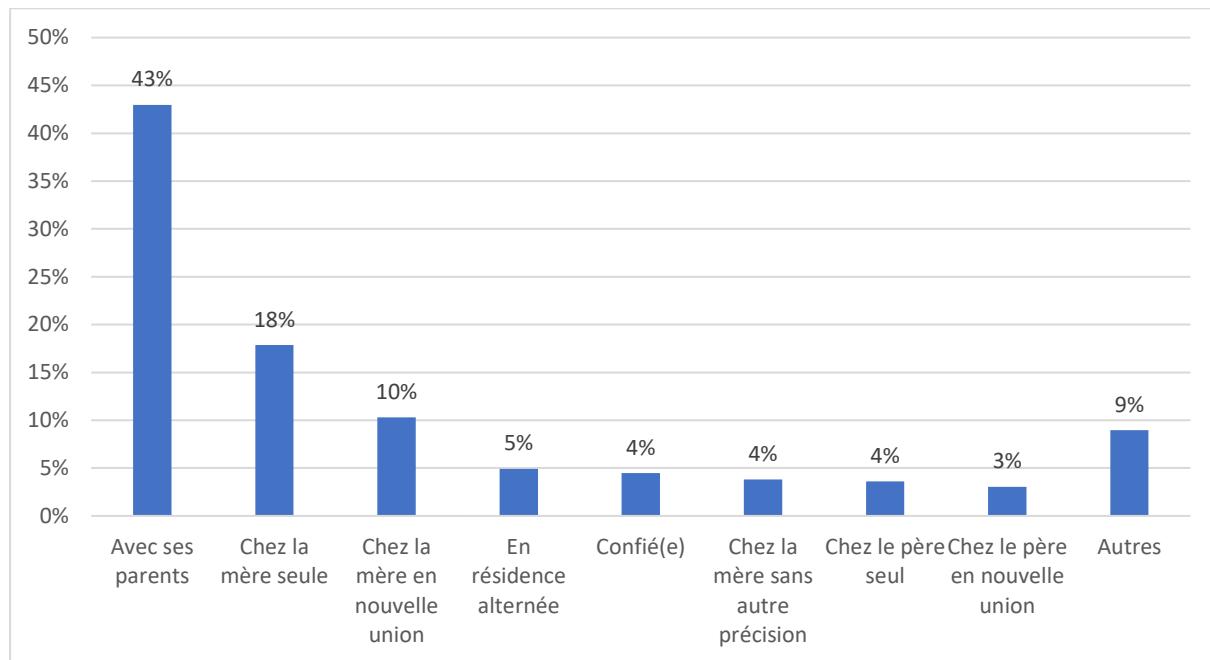
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## Lieux de vie des enfants évoqués

Pour les enfants évoqués durant les sollicitations provenant des mineurs, ceux-ci vivent principalement dans leur environnement familial. Ainsi, 43% vivent avec leurs deux parents et 22% vivent dans une famille monoparentale avec l'un des parents (dont 18% chez la mère et 4% chez leur père). Dans le même temps, 13% des enfants vivent chez l'un des deux parents en union avec une autre personne. Les enfants confiés figurant dans les sollicitations traitées provenant d'enfants représentent 4% du total des enfants évoqués.

La proportion des enfants évoqués lors des sollicitations provenant des mineurs et confiés ou vivant dans une autre situation (en autonomie ou sans autre précision) est plus importante et de l'ordre de 10% contre 4% pour l'ensemble des autres enfants.

Figure 24 : Lieu de vie des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs



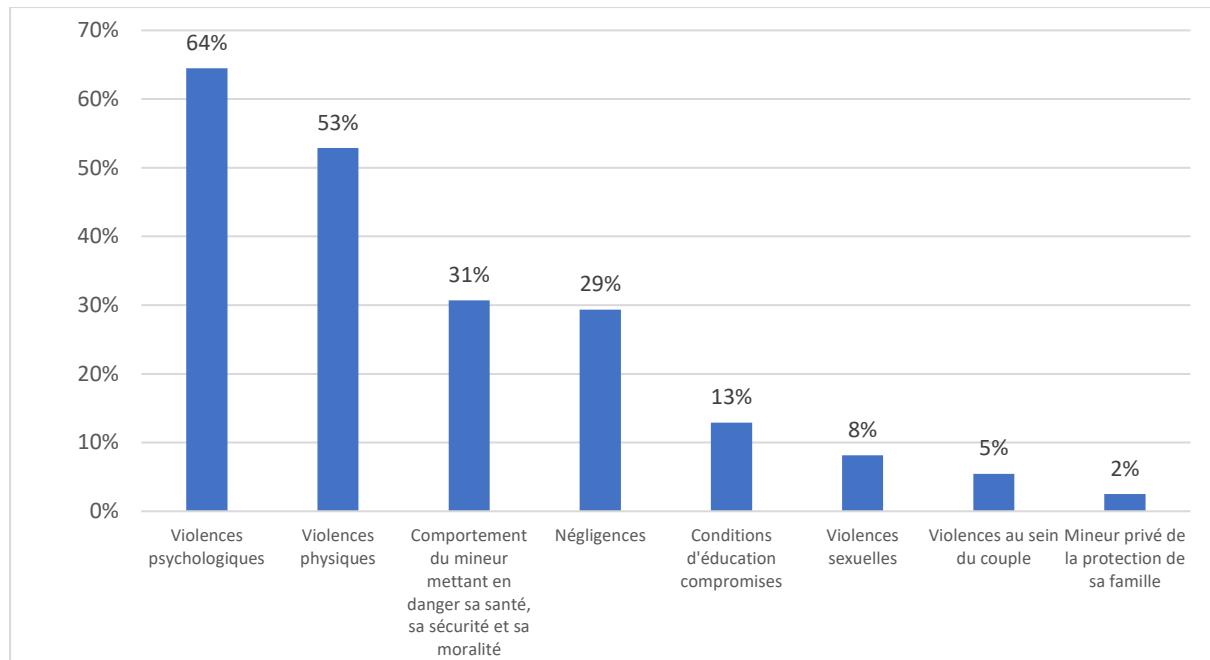
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## Dangers évoqués par les mineurs

L'ordre des dangers les plus évoqués dans les sollicitations rapportées par les mineurs est le même que ceux enregistrés dans l'ensemble mais les fréquences sont différentes. En 2024, les dangers les plus rapportés par les mineurs sont les violences psychologiques, les violences physiques puis les négligences. En revanche, pour chacun de ces dangers, leur poids est très nettement différent de celui que l'on retrouve dans l'ensemble des sollicitations traitées évoquant un danger.

Ainsi, les violences psychologiques apparaissent dans 64% des sollicitations traitées évoquant un danger rapporté par un mineur, soit 6 points de plus qu'en 2023. Cette proportion est supérieure de 20 points à la fréquence observée sur l'ensemble des sollicitations traitées rapportant un enfant en danger ou en risque de l'être. Les violences physiques apparaissent dans 53% des cas. Dans le même temps, les situations de négligences et de faits de comportements de mineurs se mettant lui-même en danger sont évoqués dans des proportions comparables (respectivement 29% et 31%). Les autres dangers apparaissent dans des proportions moins fréquentes.

*Figure 25 : Dangers évoqués durant les sollicitations évoquant des enfants en danger provenant des mineurs*

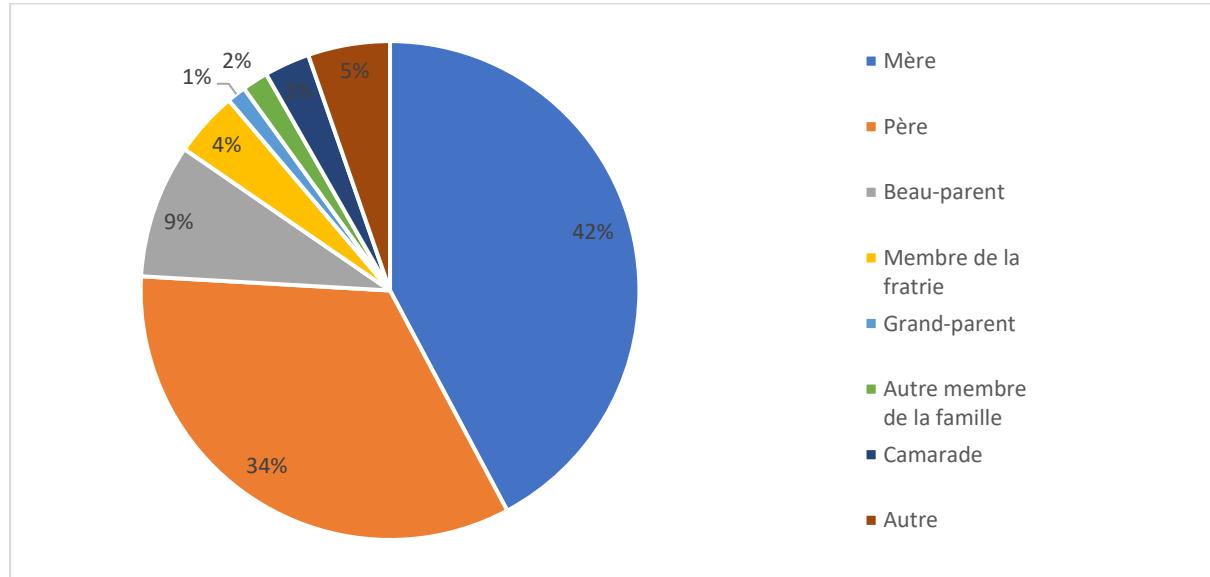


*Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025*

Dans les témoignages rapportés par les correspondants mineurs aux professionnels du service, les auteurs présumés ne se distinguent pas de ceux mentionnés dans l'ensemble des sollicitations. En effet, la majorité des auteurs présumés appartiennent à l'entourage proche des enfants.

Les parents occupent la première place parmi les auteurs les plus fréquemment cités, avec 42% pour la mère et 35% pour le père. Les beaux-parents représentent quant à eux 9% des auteurs présumés. Les camarades apparaissent légèrement plus souvent comme auteurs dans les sollicitations des mineurs, étant mentionnés dans 2% des cas, soit un point de plus que dans l'ensemble des sollicitations.

*Figure 16 : Auteurs présumés évoqués durant les sollicitations de mineurs*



## **4 Informations de contextes recueillies lors des sollicitations**

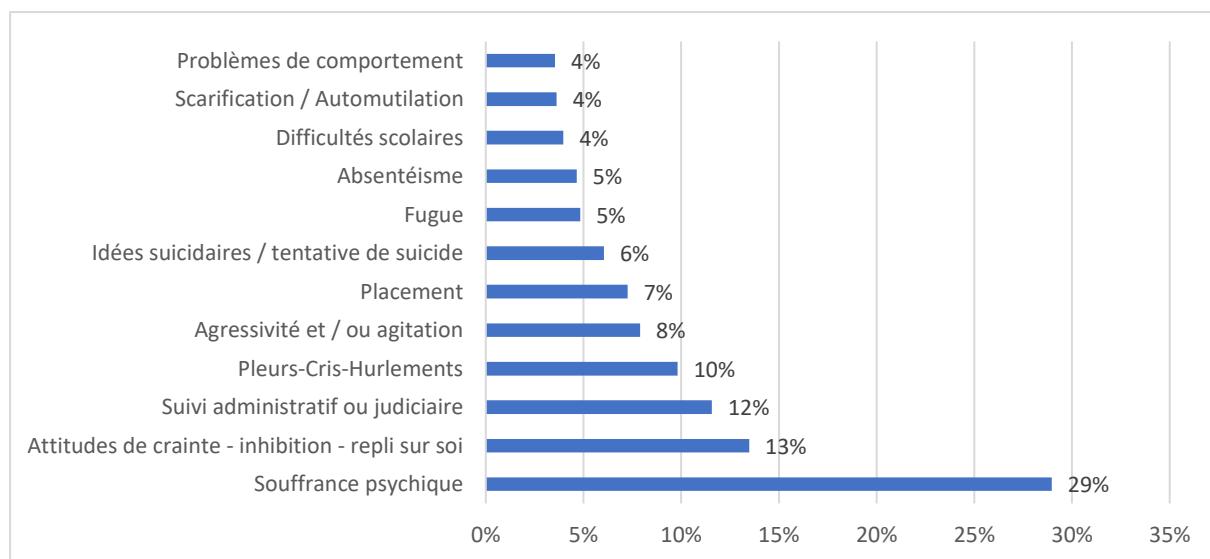
Au-delà des informations collectées portant sur le profil des intervenants ou encore sur la nature des dangers ou des risques de danger auxquels sont soumis les enfants, un ensemble d'informations complémentaire sont collectées pendant l'échange entre correspondant et écoutant. Ils ont pour objectif d'apporter des éléments de contextualisation de la situation utiles à l'appréciation de sa gravité. Ces éléments peuvent inclure :

- le comportement des enfants évoqués et à leur scolarité ;
- le comportement du ou des parents ou de l'adulte de référence en charge de l'enfant ;
- le mode de vie des parents et des enfants évoqués ;
- l'environnement socio-économique dans lequel les enfants vivent.

## 4.1 Les principaux éléments de contexte associés aux enfants

Parmi les facteurs de contexte associés aux enfants, la souffrance psychique est très nettement l'élément qui ressort le plus des sollicitations traitées de 2024. Celui-ci apparaît dans 29% des cas, soit une proportion qui a augmenté de 3 points par rapport à 2023. Viennent ensuite les situations où l'enfant évoqué fait preuve de crainte, inhibition ou replis sur soi, situations qui représentent 13% des sollicitations traitées. Dans le même temps, 12 % des sollicitations traitées de 2024 évoquent des situations où l'enfant est déjà suivi dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires. Les attitudes de pleurs, cris et hurlements sont la quatrième circonstance associée aux enfants la plus mentionnée, celle-ci apparaissant dans 10% des situations traitées.

Figure 27 : Informations les plus récurrentes relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarisation des enfants évoqués lors des sollicitations traitées

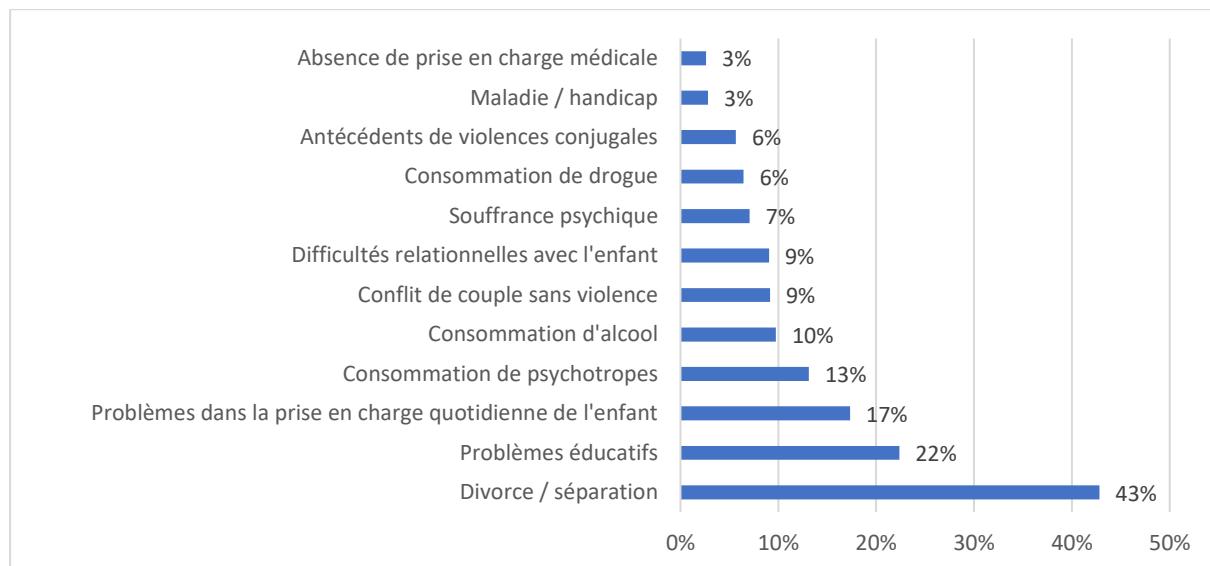


**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## 4.2 Les principaux éléments de contexte associés aux parents

Les situations de divorce ou de séparation des parents est l'élément de contexte que l'on retrouve le plus dans les sollicitations traitées. Celui-ci figure dans 43% des Informations Préoccupantes et Aides immédiates de 2024. Ce facteur est ainsi très nettement celui qui est le plus associé aux parents devançant de plus de 20 points les problèmes éducatifs, seconde circonstance la plus citée associée aux parents. Parmi les autres éléments de contexte liés aux parents que l'on retrouve dans plus de 10% des sollicitations traitées figurent également les problèmes dans la prise en charge quotidienne de l'enfant (17% des sollicitations traitées), consommation de psychotropes (13%) et la consommation d'alcool (10%).

Figure 28 : Informations relatives au mode de vie et comportement des parents



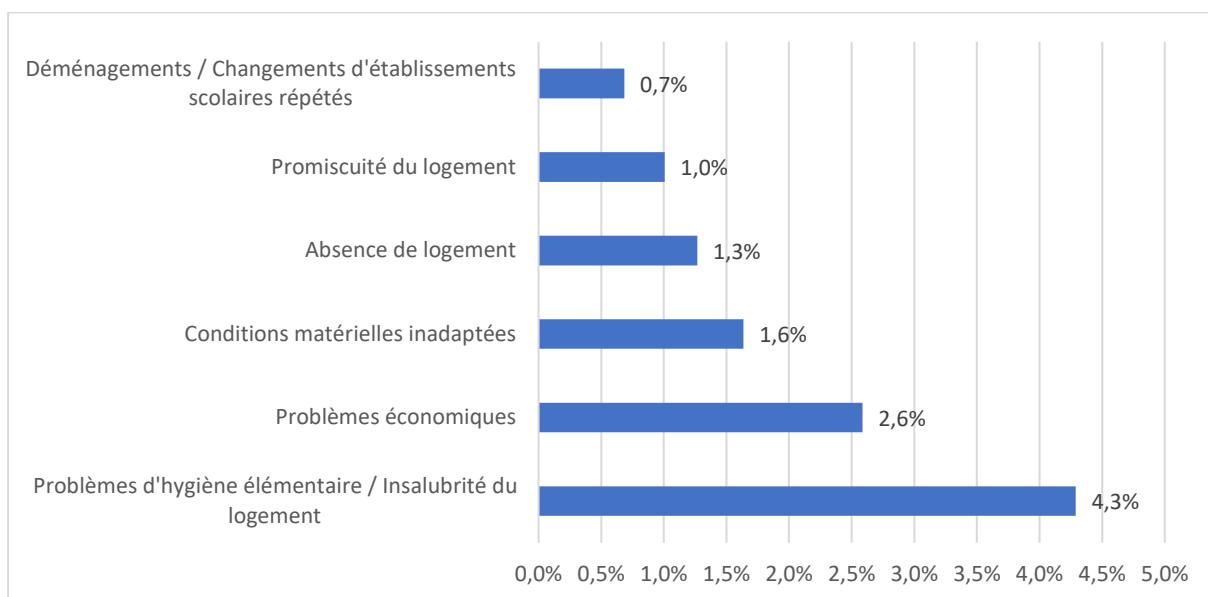
*Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025*

## 4.3 Les éléments de contexte socio-économique liés à l'environnement de l'enfant

Les éléments de contexte de nature socio-économique ou en lien à l'environnement de l'enfant tels la classification développée par le SNATED sont nettement moins mentionnés dans les sollicitations traitées que les moins abordés lors des échanges entre intervenants et professionnels du service. En 2024, ils ont été mentionnés dans 9 % des sollicitations traitées, apportant ainsi un éclairage complémentaire sur le danger signalé.

Parmi les informations de ce type, les plus fréquemment renseignées concernent les problèmes d'hygiène du logement (4,3 % des sollicitations), suivis des difficultés économiques de la famille (2,6 %), des conditions matérielles inadaptées (1,6 %), de l'absence de logement (1,3 %) et, enfin, des déménagements ou de changements répétés d'établissements scolaires (0,7 %).

Figure 29 : Informations relatives au contexte socio-économique et à l'environnement des enfants



Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## **5 Orientations proposées et retours d'évaluation**

---

## 5.1 Les orientations proposées par le service

En plus de transmettre aux départements les Informations Préoccupantes qui lui sont rapportées, le 119 assure des missions de conseil et d'orientation vers d'autres services facilitant la prévention des risques de dangers envers les mineurs.

Selon la nature de la sollicitation, les professionnels du service redirigent principalement les correspondants vers les services habilités et compétents suivants :

- Des services départementaux : service social, protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance ;
- Des services judiciaires (procureur de la république, juge des enfants, juge des affaires familiales) ou des services de police (brigade de protection des mineurs), ou de gendarmerie ;
- Des lieux d'écoute et de soins : centres médico-psychologiques (CMP, CMPP), maison de l'adolescent, numéro vert harcèlement, etc.
- Autres : structures associatives, structures juridiques, professionnels scolaires, défenseur des droits, services d'aides aux victimes, service de médiation, etc.

Une nouvelle sollicitation du SNATED peut également être proposée pour apporter des éléments d'information complémentaires.

Parmi l'ensemble des sollicitations traitées par le service en 2024, un total de 10 698 situations ont conduit à orienter l'appelant vers un autre service habilité, soit une proportion de 26% des sollicitations traitées. Ce sont principalement les sollicitations du type Aides Immédiates qui aboutissent à des orientations. Ainsi, 45% des situations qualifiées comme Aides immédiates en 2024 ont amené à orienter le correspondant vers une autre entité, contre 13% concernant les Informations Préoccupantes.

Les orientations sont principalement effectuées vers les services judiciaires. En effet, ils représentent 52 % des sollicitations donnant lieu à une orientation. Le SNATED pour complément d'informations est le deuxième organisme le plus concerné, suivi des services départementaux et communaux, organismes qui représentent respectivement 39% et 22 % des sollicitations aboutissant à orientation. Enfin, la proportion concernant les lieux d'écoute et de soin atteint 19 %.

Tableau 8 : Répartition des sollicitations selon le type d'orientations proposées par les professionnels du 119

Type d'orientations	Sollicitations classées en AI		Ensemble de sollicitations traitées	
	Effectif	%	Effectif	%
Services judiciaires	3 369	45%	5 515	52%
SNATED pour complément	3 263	44%	4 194	39%
Services départementaux et communaux	1 955	26%	2 336	22%
Lieux d'écoute et de soins	1 529	21%	2 061	19%
Autres structures	1 273	17%	1 726	16%

Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## 5.2 Les retours d'Informations Préoccupantes

### Les retours d'évaluations des départements

Les retours d'évaluations des situations réalisées par les départements permettent au service de prendre connaissance des suites apportées aux transmissions. Ces retours sont particulièrement précieux en cas de rappel ultérieur concernant une même situation.

Le taux de retour enregistré n'est pas consolidable sur une année civile puisque les délais de transmission des retours sont variables d'un département à l'autre. Le taux de retour au 1<sup>er</sup> mars **des Informations Préoccupantes transmises aux CRIP**, soit un taux de retour de **34%**

Le tableau qui suit présente la répartition des taux de retour selon les départements.

Tableau 9 : Retours d'Informations Préoccupantes par département au 01/03/2025

Département	Nombre d'IP transmises par le 119	Nombre de retours d'IP de départements	Taux de retour d'IP
AIN	231	149	64%
AISNE	231	125	54%
ALLIER	127	9	7%
ALPES DE HAUTE PROVENCE	60	19	32%
HAUTES-ALPES	64	0	0%
ALPES MARITIMES	409	72	18%
ARDECHE	117	48	41%
ARIEGE	77	1	1%
AUBE	138	56	41%
AUDE	158	90	57%

AVEYRON	48	10	21%
BOUCHES-DU-RHONE	831	577	69%
CALVADOS	258	205	79%
CANTAL	35	13	37%
CHARENTE	111	0	0%
CHARENTE-MARITIME	265	25	9%
CHER	120	32	27%
CORREZE	57	32	56%
COTE-D'OR	180	13	7%
COTES D'ARMOR	220	110	50%
CREUSE	30	17	57%
DORDOGNE	159	3	2%
DOUBS	218	49	22%
DROME	236	23	10%
EURE	250	80	32%
EURE-ET-LOIR	170	31	18%
FINISTERE	260	154	59%
CORSE (SUD)	21	13	62%
HAUTE-CORSE	26	8	31%
GARD	304	85	28%
HAUTE-GARONNE	604	314	52%
GERS	58	31	53%
GIRONDE	584	331	57%
HERAULT	523	305	58%
ILLE-ET-VILAINE	385	79	21%
INDRE	71	30	42%
INDRE-ET-LOIRE	214	103	48%
ISERE	460	98	21%
JURA	91	54	59%
LANDES	131	42	32%
LOIR-ET-CHER	133	104	78%
LOIRE	293	0	0%
HAUTE-LOIRE	58	24	41%
LOIRE-ATLANTIQUE	787	293	37%
LOIRET	266	114	43%
LOT	52	1	2%
LOT-ET-GARONNE	128	10	8%
LOZERE	19	0	0%
MAINE-ET- LOIRE	319	247	77%
MANCHE	154	24	16%
MARNE	219	161	74%
HAUTE-MARNE	64	38	59%
MAYENNE	117	108	92%
MEURTHE-ET-MOSELLE	258	2	1%
MEUSE	53	42	79%
MORBIHAN	277	95	34%
MOSELLE	397	2	1%
NIEVRE	87	58	67%

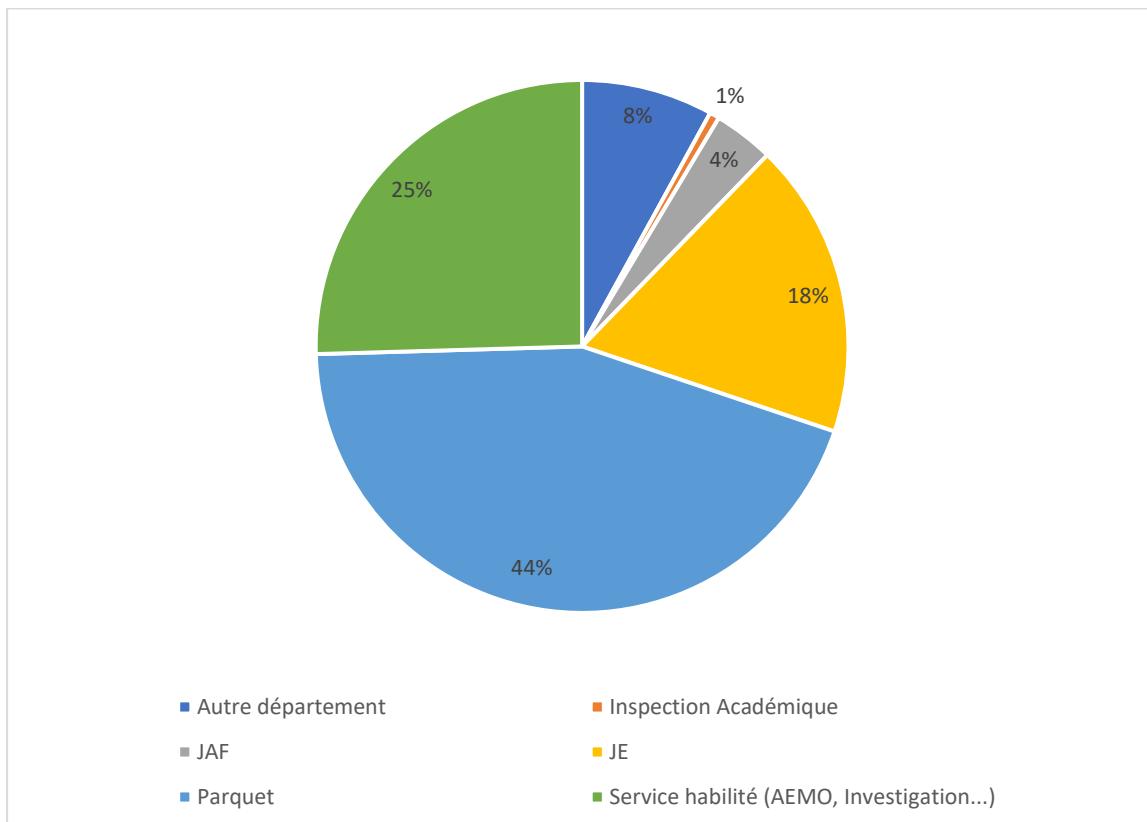
NORD	1009	336	33%
OISE	287	152	53%
ORNE	122	66	54%
PAS-DE-CALAIS	564	199	35%
PUY-DE-DOME	229	16	7%
PYRENEES-ATLANTIQUES	179	43	24%
HAUTES-PYRENEES	80	12	15%
PYRENEES-ORIENTALES	253	190	75%
BAS-RHIN	389	68	17%
HAUT-RHIN	228	170	75%
RHONE	184	3	2%
SAONE-ET-LOIRE	187	4	2%
HAUTE-SAONE	83	30	36%
SARTHE	317	5	2%
SAVOIE	137	1	1%
HAUTE-SAVOIE	282	84	30%
PARIS	713	6	1%
SEINE-MARITIME	534	2	0%
SEINE-ET-MARNE	536	241	45%
YVELINES	472	390	83%
DEUX SEVRES	151	48	32%
SOMME	214	133	62%
TARN	154	85	55%
TARN-ET-GARONNE	97	41	42%
VAR	486	147	30%
VAUCLUSE	184	114	62%
VENDEE	245	80	33%
VIENNE	163	10	6%
HAUTE-VIENNE	110	1	1%
VOSGES	146	100	68%
YONNE	128	84	66%
TERRITOIRE DE BELFORT	47	12	26%
ESSONNE	476	8	2%
HAUTS-DE-SEINE	483	203	42%
SEINE-SAINT-DENIS	621	17	3%
VAL-DE-MARNE	488	96	20%
VAL-D'OISE	412	31	8%
GUADELOUPE	149	35	23%
LA MARTINIQUE	122	17	14%
GUYANE	111	6	5%
LA REUNION	393	26	7%
MAYOTTE	33	0	0%
METROPOLE DE LYON	515	174	34%

Source : données issues de LISA au 03/03/2025, traitements ONPE

## Les transmissions au parquet et autres acteurs institutionnels

Le Parquet est le premier acteur institutionnel vers lequel les CRIP retransmettent les situations parvenues du 119. En effet, 44 % des retransmissions effectuées par les CRIP sont affectées au Parquet. Les services habilités en protection de l'enfance et les juges des enfants se classent en deuxième et troisième positions, ceux-ci représentant respectivement 25 % et 18 % des retransmissions alors que la transmission vers d'autres départements compte pour 8%. Enfin, les transmissions vers d'autres organismes sont moins fréquentes.

Figure 30 : Répartition des retransmissions des informations préoccupantes par acteur destinataire en 2023



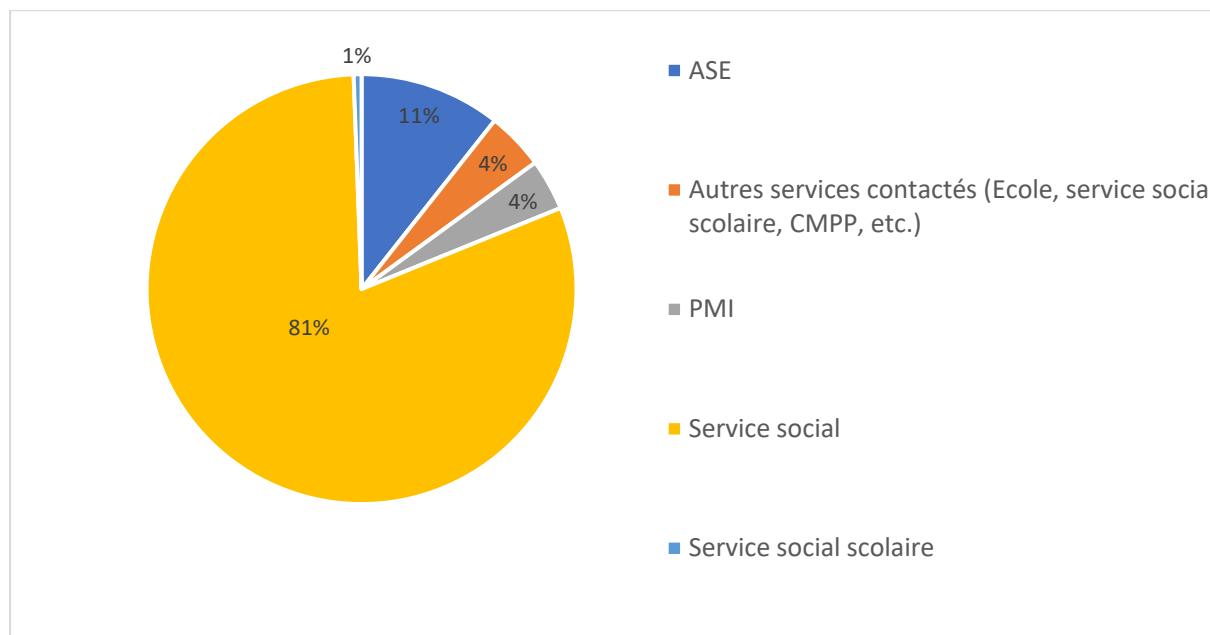
**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## 5.3 L'évaluation des situations

Parmi l'ensemble des retours d'évaluation qui parviennent au 119 à la suite de transmission, il apparaît que plusieurs types d'organismes sont sollicités pour effectuer ces évaluations. Il arrive également que certaines situations soient appréciées par plusieurs organismes ce qui s'est vérifiée à la suite de 968 transmissions d'Informations Préoccupantes.

En 2024, 81% des évaluations ont été réalisées par les services sociaux départementaux. Dans 11% des cas, ce sont les services de l'aide sociale à l'enfance qui les ont effectuées, deuxième acteur le plus sollicité. Les autres organismes interviennent dans des proportions plus réduites encore : dans 4% des cas ce sont les services de la protection maternelle et infantile, dans 1% par le service social scolaire, puis

*Figure 31 : Organismes ayant réalisé l'évaluation des IP transmises par le 119 en 2024*



**Source :** Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

Les retours des départements ont renseigné la situation de 4 891 familles d'enfants évoqués. Parmi elles, 1 693 étaient inconnues des départements avant la réception de l'Information Préoccupante.

Les familles restantes étaient déjà connues des départements pour divers motifs, le plus fréquent étant les problèmes éducatifs. En effet, il peut se combiner à d'autres motifs d'identification, comme les maltraitances (9%), les violences conjugales (6%) ou l'absentéisme scolaire. Enfin, 27% des familles connues du département le sont pour des difficultés économiques et sociales et 8% pour des problématiques de logement.

*Tableau 10 : Situation des familles par rapport aux départements lors de l'évaluation de la situation*

Situation de la famille	Effectif	Part des sollicitations connues des départements
Situation de la famille vis-à-vis du département	Connue pour des problèmes éducatifs	1 710
	Connue pour des difficultés économiques et sociales	542
	Autres sans précision	468
	Connue pour des mauvais traitements sur enfants	214
	Connue pour des problèmes liés au logement	185
	Connue pour des situations de violences conjugales	149
	Connue pour des difficultés scolaires de l'enfant (absentéisme)	94

*Source : Données issues de LISA au 20/03/2025, traitements ONPE*

Parmi l'ensemble des situations transmises par le 119 aux départements, ces derniers en ont classé 25% sans suite. L'absence de danger estimé est la principale cause de classement sans suite. En 2023, ce motif représente 77% des classements sans suite et apparaît dans 28% des retours d'évaluation des départements. Le deuxième motif le plus souvent cité par les départements concerne l'impossibilité d'identifier ou de localiser la famille. Ce dernier motif contribue à hauteur de 16% des classements sans suite. Enfin, les autres motifs apparaissent à des niveaux plus négligeables représentant moins de 5% des classements sans suite.

*Tableau 11 : Répartition des motifs de situations sans suite provenant des retours d'évaluation des situations*

Situations sans suite !	Effectif	Part des classements sans suite
Pas de danger ou de risque de danger	1597	77%
Famille non trouvée/non identifiée	326	16%
Mineur n'est plus exposé au danger	83	4%
Départ du mineur	59	3%
Autre	17	1%

## 5.4 Les prestations et mesures mises en place par les départements

Dans les retours que font les CRIP au SNATED, ces premières peuvent préciser si l'enfant sujet de l'Information Préoccupante est bénéficiaire ou anciennement bénéficiaire d'une mesure de protection de l'enfance.

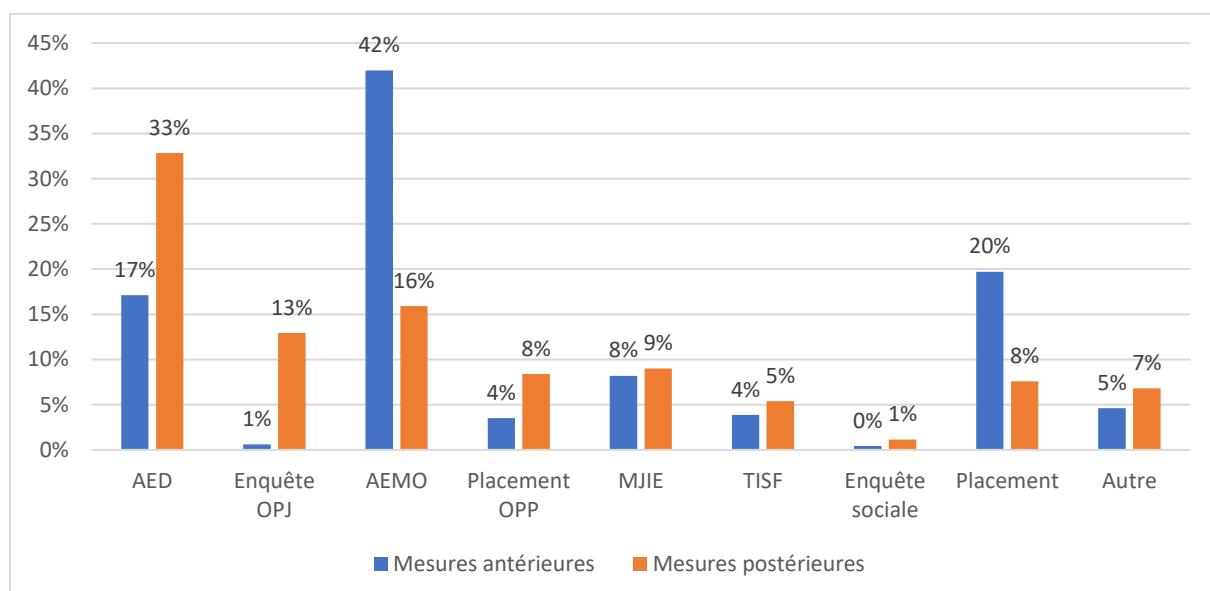
Parmi l'ensemble des Informations, il apparaît que 2 404 retours de CRIP mettent en exergue que l'enfant sujet de l'Information Préoccupante est bénéficiaire ou anciennement bénéficiaire d'une à plusieurs mesures en protection de l'enfance.

La répartition des mesures appliquées, telle qu'elle apparaît dans les retours d'évaluation, varie significativement selon qu'elles aient été mises en place avant ou après l'envoi de l'Information Préoccupante (IP) à la CRIP.

Avant l'envoi de l'IP, les Actions Éducatives en Milieu Ouvert (AEMO) constituent la principale mesure décidée, représentant 42 % des interventions mentionnées dans les retours d'évaluation. Elles devancent largement les mesures de placement puis les Aides Éducatives à Domicile (AED) qui comptent respectivement pour 20% et 17 % des mesures antérieures rapportées. Les MJIE représentent 8% des mesures antérieures rapportées alors que les autres types de mesures figurent dans des proportions moindres

En revanche, parmi les mesures décidées après l'envoi de l'IP et recensées dans les retours d'évaluation des CRIP de 2024, ce sont les Aides Éducatives à Domicile qui prédominent. Celles-ci représentent 33 % des décisions prises. Les autres mesures prises après la transmission de l'Information Préoccupante sont réparties de manière plus équilibrée. Ainsi, les AEMO sont les deuxièmes mesures les plus prises, celles-ci représentant 16% des mesures, suivis des enquêtes OPS (13%), des mesures MJIE (8%) ou encore des placements OPP ou placements (8%).

Figure 32 : Répartition des mesures décidées antérieurement ou postérieurement à la transmission de l'information préoccupante



Source : Données issues de LISA logiciel métier du SNATED, traitements ONPE 2025

## **Annexe**

**Nombre d'Aides Immédiates et d'Informations Préoccupantes par département de 2023 à 2024**

# Annexe

Nombre d'Aides Immédiates et d'Informations Préoccupantes par département de 2022 à 2023

Tableau 12 : Nombre d'AI et d'IP par département de 2023 à 2024

Départements	Aides immédiates		Informations préoccupantes	
	2023	2024	2023	2024
Ain	149	142	228	231
Aisne	117	116	184	231
Allier	59	56	92	127
Alpes de Haute-Provence	50	50	56	60
Hautes-Alpes	38	40	48	64
Alpes-Maritimes	235	227	340	409
Ardèche	93	87	145	117
Ardennes	38	54	100	119
Ariège	52	46	57	77
Aube	45	65	95	138
Aude	95	101	198	158
Aveyron	62	42	85	48
Bouches-Du-Rhône	535	497	738	831
Calvados	118	104	228	258
Cantal	6	20	16	35
Charente	56	58	114	111
Charente-Maritime	136	128	257	265
Cher	59	59	125	120
Corrèze	38	44	64	57
Côte-d'Or	104	108	135	180
Côtes-d'Armor	140	119	214	220
Creuse	27	18	29	30
Dordogne	88	80	137	159

Départements	Aides immédiates		Informations préoccupantes	
	2023	2024	2023	2024
Doubs	103	119	167	218
Drôme	97	104	184	236
Eure	125	139	191	250
Eure-et-Loir	82	94	153	170
Finistère	173	168	241	260
Haute-Corse	7	26	18	21
Corse-du-Sud	14	11	16	26
Gard	171	184	293	304
Haute-Garonne	354	378	482	604
Gers	26	28	45	58
Gironde	328	374	523	584
Hérault	276	301	421	523
Ille-et-Vilaine	219	249	288	385
Indre	37	34	56	71
Indre-et-Loire	120	153	208	214
Isère	249	294	438	460
Jura	45	54	78	91
Landes	65	95	116	131
Loir-et-Cher	61	76	120	133
Loire	156	171	220	293
Haute-Loire	40	29	64	58
Loire-Atlantique	378	440	619	787
Loiret	117	146	244	266
Lot	31	31	49	52
Lot-et-Garonne	62	76	116	128
Lozère	7	14	8	19
Maine-et-Loire	184	175	258	319
Manche	70	78	148	154
Marne	97	118	175	219

Départements	Aides immédiates		Informations préoccupantes	
	2023	2024	2023	2024
<b>Haute-Marne</b>	20	26	49	64
<b>Mayenne</b>	46	48	69	117
<b>Meurthe-et-Moselle</b>	160	162	255	258
<b>Meuse</b>	38	29	63	53
<b>Morbihan</b>	107	152	221	277
<b>Moselle</b>	201	211	380	397
<b>Nièvre</b>	36	48	73	87
<b>Nord</b>	487	542	970	1009
<b>Oise</b>	154	155	252	287
<b>Orne</b>	54	59	107	122
<b>Pas-de-Calais</b>	252	263	535	564
<b>Puy-de-Dôme</b>	103	104	179	229
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	99	142	196	179
<b>Hautes-Pyrénées</b>	54	49	79	80
<b>Pyrénées-Orientales</b>	119	140	254	253
<b>Bas-Rhin</b>	190	281	265	389
<b>Haut-Rhin</b>	113	142	219	228
<b>Rhône</b>	377	537	154	699
<b>Haute-Saône</b>	42	37	74	83
<b>Saône-et-Loire</b>	112	78	150	187
<b>Sarthe</b>	153	133	290	317
<b>Savoie</b>	93	108	138	137
<b>Haute-Savoie</b>	198	193	282	282
<b>Paris</b>	645	661	669	713
<b>Seine-Maritime</b>	193	250	407	534
<b>Seine-et-Marne</b>	308	364	459	536
<b>Yvelines</b>	305	272	432	472
<b>Deux-Sèvres</b>	56	48	111	151
<b>Somme</b>	124	128	180	214

Départements	Aides immédiates		Informations préoccupantes	
	2023	2024	2023	2024
Tarn	68	70	117	154
Tarn-et-Garonne	43	43	96	97
Var	251	240	463	486
Vaucluse	110	113	229	184
Vendée	120	130	166	245
Vienne	91	67	151	163
Haute-Vienne	50	56	84	110
Vosges	58	57	153	146
Yonne	68	65	103	128
Territoire-De-Belfort	20	32	40	47
Essonne	259	312	434	476
Hauts-de-Seine	336	316	448	483
Seine-Saint-Denis	397	405	581	621
Val-de-Marne	304	360	468	488
Val-d'Oise	260	321	393	412
Guadeloupe	88	76	127	149
Martinique	64	59	71	122
Guyane	72	47	88	111
Réunion	210	233	326	393
Saint-Pierre-Et-Miquelon	0	0	0	0
Mayotte	24	27	34	33
Polynésie Française	11	0	7	0
Saint-Barthélemy	0	0	0	0
Saint-Martin	0	0	0	0

